



Janvier-février-mars 2011

N° 126

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

« Sujets à la France » !

« Sujets à la France » ! C'est par cette expression, teintée d'un archaïsme qui fleure bon l'ancien français, que l'on qualifiait, jadis, dans l'Empire ottoman, les religieux qui professaient « *la religion franque* », signifiant par là sous la protection de qui ils remplissaient leur ministère.

Prenant la relève de l'Empire carolingien qui, dès Charlemagne, prétend à une certaine forme de gouvernement des Lieux saints, la France capétienne s'est vu, en effet, reconnaître, au fil des siècles, non seulement une mission de sauvegarde des Lieux saints, mais encore un véritable protectorat, réservé dans un premier temps aux chrétiens d'obédience romaine, puis progressivement étendu à l'ensemble des chrétiens orientaux. En 1742, ce protectorat est avalisé par le Pape qui prescrit de rendre les honneurs liturgiques aux consuls français. Là comme ailleurs, la révolution apporte le trouble dans l'héritage chrétien de la monarchie. Abandonnée pendant dix ans, la politique française au Moyen-Orient est, un temps, ranimée par Bonaparte « *qui aime la religion de Mahomet* »... Sous la Monarchie de Juillet, Guizot prétend, déjà, être plus utile dans ce domaine « *en exerçant son action dans le cadre du concert européen* »... Malgré une tentative du pape Léon XIII en 1898, la belle aventure se termine définitivement, lors de la conférence de San Remo, le 24 avril 1920 : la Grande Bretagne n'admet pas que la protection religieuse de la France s'exerce dans une Palestine placée sous mandat britannique...

Pendant près de trois siècles, la France a joué un rôle de premier plan au Moyen-Orient. Pendant près de trois siècles, sans le moindre appui militaire, nos Rois se sont fait respecter par les responsables musulmans et ont, ainsi, assuré la protection des chrétiens orientaux.

Leur recette ? Il faut souligner que nos souverains et leurs ambassadeurs n'ont jamais caché la religion à laquelle ils appartenaient. Aucun d'eux n'a prétendu comme Bonaparte qu'il aimait la religion de Mahomet ! Ils n'auraient pas été compris... Il faut souligner la complémentarité de la politique française et de la politique du Saint-Siège, complémentarité particulièrement mise en relief par les actions entreprises en faveur de l'uniatisme par le bienheureux Innocent XI et Louis XIV... Il faut souligner la continuité de la politique française qui n'était pas soumise à de récurrents changements de régime...

Alors que les participants à la récente Assemblée spéciale pour le Moyen-Orient du synode des évêques viennent de rappeler que les catholiques du Moyen-Orient attendent « beaucoup » de la France, il n'est pas inutile de se souvenir de notre histoire, la vraie !

Vive le roi Louis XX, vive la reine Marie Marguerite !

Dominique Coudé

Nouvelles de Rome

Mercredi 2 février 2011

Le Saint-Père a nommé : Monseigneur Jean Legrez o.p., archevêque d'Albi. Il était, jusqu'ici, évêque de Saint-Claude.

Samedi 12 février 2011

Le Saint-Père a accepté la renonciation, pour limite d'âge, de Mgr Albert Rouet à la charge pastorale du diocèse de Poitiers.

Le « chef » d'Henri IV authentifié

En octobre 1793, le conventionnel Bertrand Barère de Vieuzac¹ propose aux députés la profanation des tombeaux royaux de Saint-Denis pour récupérer le plomb des cercueils et le transformer en balles.

Les équipes de M. de Vieuzac commencent bientôt leur besogne sous l'œil des commissaires de la Convention et des délégués de la commission des arts (sic). Leur première cible est la tombe du roi Dagobert, puis celle de Clovis, de Charles Martel et d'Hugues Capet dont les restes sont méthodiquement réduits en bouillie. La Basilique devient, alors, un marché aux reliques royales accompagné de profanations, d'indécences sordides et de rasades roboratives. Cheveux, oreilles, os, dents... L'on se sert !

La dépouille d'Henri IV, bien conservée, est exposée au public pendant deux jours. Puis, le 14 octobre, les restes royaux sont jetés dans des fosses communes creusées à quelques mètres de la nécropole.

À la Restauration, Louis XVIII ordonne l'ouverture des charniers de Saint-Denis pour en extraire les corps des rois et des reines et leur redonner une sépulture décente. Selon le procès-verbal d'extraction, trois corps sans tête sont retrouvés parmi les ossements épars.



Ouverture du cercueil d'Henri IV. Source RMN.

En 1919², Joseph Émile Bourdais, un modeste brocanteur de Montmartre, achète une tête embaumée aux enchères à l'hôtel Drouot pour trois francs. Cette momie ayant des ressemblances anatomiques avec Henri IV, il va tenter de prouver qu'il avait acheté la tête d'Henri IV. Il meurt en 1947, sans avoir pu confirmer ses intuitions. La tête disparaît pendant plus d'un demi-siècle.

En janvier 2010², Jacques Bellanger, un retraité de 84 ans, qui l'a achetée, en 1955, à la sœur de Joseph Bourdais décide, à l'occasion du quatrième centenaire de la mort d'Henri IV, de la confier à deux journalistes, Stéphane Gabet et Pierre Belet, pour que l'énigme soit résolue. Les deux journalistes déclenchent une étude scientifique et parviennent à retracer le parcours de la relique et à identifier son probable voleur en 1793.

Sous la coordination du Dr Philippe Charlier, dix-neuf scientifiques ont participé bénévolement à cette étude. Les correspondances anatomiques, un portrait robot du roi, des travaux de superposition faciale (images du scanner et statues contemporaines) et une datation au carbone 14 ont permis de formellement authentifier la momie.

Outre les deux journalistes susmentionnés, le comité d'authentification était constitué de : Mgr le Prince Louis, duc d'Anjou, Jean-Pierre Babelon, historien, membre de l'Institut, Philippe Charlier, médecin légiste et anatomo-pathologiste, Jacques Perrot, conservateur général du patrimoine.

Le propriétaire actuel de la relique a souhaité la transmettre à Mgr le duc d'Anjou afin que « sa famille, la République française et l'Église puissent l'inhumer dignement en la basilique de Saint-Denis ».

Le 16 décembre 2010, lors d'une conférence de presse, Mgr le duc d'Anjou, considérant que la relique était un « patrimoine national », a publiquement accepté la mission.



Tête d'Henri IV
Cliché Dr Charlier

1) Ancien avocat au Parlement de Toulouse, Bertrand Barère de Vieuzac (1755-1841) était surnommé « l'Anacréon de la guillotine ». Lors du procès de Louis XVI, il s'élève violemment contre les Girondins qui réclament l'appel au peuple. Proscrit sous le Directoire, amnistié sous le Consulat et l'Empire, exilé sous la Restauration, il rentre sous Louis-Philippe et meurt conseiller général à Tarbes.

2) Source *Galaxie Presse*.

La révolution panarabe, un enjeu planétaire !

Les mouvements qui agitent le bassin méditerranéen et le Proche-Orient ont tous pour résultat tangible de déstabiliser des régimes autoritaires qui se voulaient laïcs.

Les révolutions, même si elles se déclenchent parfois à la faveur de faits divers qui émeuvent les foules, ne sont jamais que l'œuvre de minorités fortement structurées et motivées, qui, au-delà de la période subversive, entendent reconstruire un nouveau régime sur les ruines de l'ancien.

En l'occurrence, nul ne peut ignorer que les seules forces capables d'assumer le nouveau pouvoir dans ces pays, jusqu'alors tenus par des potentats, sont celles des différentes confréries musulmanes, souvent radicales.

À cet égard, les démocrates occidentaux ont bien tort de se réjouir, en croyant que ces peuples vont copier leur gouvernement sur le leur.

Si l'Occident a engendré une démocratie libérale, laïque et parlementaire, et au prix de quelles crises, de quelles déchirures, ce n'est que parce que la civilisation chrétienne avait forgé son corps social et sa mentalité pendant des siècles : la charité, le libre arbitre, l'égalité devant Dieu, la dignité de la nature humaine, créature de Dieu, et la distinction des pouvoirs ont pu se muer, se dénaturer souvent, mais n'ont cessé d'imprégner les sociétés occidentales. Rien de tel en Islam.

Les États-Unis d'Amérique, tellement prompts à s'élever contre l'islamisme, semblent néanmoins favoriser ce mouvement.

Forts de l'expérience afghane, où le soutien aux guérilleros mu-

sulmans leur a permis de faire reculer l'ours soviétique, ils ont pris l'habitude de ne voir dans les groupes islamistes, nonobstant l'attentat du 11 septembre 2001, que des groupuscules fanatiques qu'ils pouvaient aisément téléguider pour servir localement leurs intérêts.

Washington a ainsi, après avoir laissé choir le Shah, alterné soutien à l'Iran et à l'Irak, avant de renverser Saddam Hussein au profit d'un pouvoir chiite, et en contrepartie du contrôle des ressources pétrolifères considérables de ce pays.

En ancienne Yougoslavie, le pouvoir serbe a été considéré comme une menace d'extension du pouvoir de la Grande Russie, avec laquelle il était naturellement lié, orthodoxie oblige. Les milices musulmanes de l'UCK ont été abondamment soutenues par l'OTAN.

Dans la lutte pour l'hégémonie mondiale, les États-Unis ont trois compétiteurs qui semblent être irréductibles : la Chine, la Russie et l'Europe. Or, ils semblent voir en l'Islam la seule force en mesure de tenir en échec ces compétiteurs, d'où, derrière une opposition de façade, une stratégie résolue tendant à son extension.

Les actions des réseaux américains ont été déterminantes en Tunisie comme en Égypte. Ils semblent maintenant s'activer en Libye, en Algérie. Demain, la Syrie, et même des alliés traditionnels comme le Maroc ou la Jordanie seront vraisemblablement dans l'œil du cyclone, sacrifiés sans scrupule. L'Arabie saoudite et le Liban étant déjà des bases arrières de l'Islam fondamentaliste, la

Turquie étant désormais sous la domination islamiste, c'est tout le bassin méditerranéen qui sera gangrené.

Pour parachever cette œuvre, il ne resterait plus qu'à étendre le mouvement aux anciennes républiques soviétiques frontalières de la Russie ou de la Chine, avec l'appui du Pakistan, déjà acquis : ainsi le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Kirghizstan, le Kazakhstan ne devraient pas offrir de grandes résistances.

Ainsi, la Russie, la Chine et l'Europe se trouveraient durablement affaiblies.

Il semble donc que les soulèvements auxquels nous assistons ne sont que les prémices d'un mouvement qui a pour vocation de gagner à l'Islam le proche et moyen Orient et de placer in-fine les États-Unis d'Amérique, forts de leur puissance militaire, en champion incontestable de la civilisation face à la barbarie, dans la logique du choc des civilisations qui leur est chère, faisant d'eux le seul recours et finalement le maître du jeu planétaire.

Dans ce combat, l'Europe risque, à l'instar de l'après première guerre mondiale, de se retrouver exsangue.

Seule la France serait en mesure de rester maîtresse de son destin, en renouant avec sa puissance militaire, sa diplomatie non-alignée : encore faudrait-il qu'elle s'affranchisse des liens qui la tiennent à la merci de partenaires européens qui n'ont, eux en l'état, aucune capacité réelle de résistance dans un tel combat.

Laurent Hay

Notez sur vos agendas :

8 mai 2011 : XXX^{ème} Journée Légitimiste d'Issigeac (Périgord)

Renseignements : Cercle Légitimiste du Périgord - 05 53 58 72 51 - fontdargent@orange.fr

28 mai 2011 : Grande Fête Catholique et Légitimiste du Lyonnais et de la Bourgogne à Bourg-en-Bresse

Renseignements : Fédération Légitimiste des Trois Provinces - 04 74 42 03 04 - guy.m.boyard@orange.fr

Le Morbihan légitimiste au temps de Louis-Philippe

Notre ami Charles-Antoine Cardot, Maître de Conférences honoraire de la faculté de droit de Clermont-Ferrand a bien voulu nous autoriser à transcrire, ici, la conférence qu'il a donnée, le 26 septembre 2010, lors du 98^{ème} Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray en Bretagne. Qu'il soit remercié.

Les événements parisiens de l'été 1830, les « trois glorieuses », la chute de Charles X, illustrent à nouveau l'analyse donnée par Mallet du Pan en 1793, dans ses « Considérations sur la nature de la Révolution française » : « Une révolution est essentiellement un déplacement de pouvoir, lequel s'opère nécessairement toutes les fois que l'ancien pouvoir n'a plus la force de protéger la chose publique ou de se protéger lui-même »¹.

Au lieu de réduire l'émeute, le roi va tour à tour retirer les ordonnances qui avaient servi de prétexte à celle-ci, puis renoncer à la couronne, pour lui-même et pour son fils, le duc d'Angoulême, dispositions parfaitement contraires aux lois fondamentales de la monarchie. Il va ensuite chercher refuge à l'étranger, alors qu'autour de lui, et doit-on dire malgré lui, s'organise une résistance à la révolution. La duchesse de Berry, mère du duc de Bordeaux, héritier du trône, va d'emblée être l'âme du mouvement légitimiste, ou *carliste* selon la terminologie du Gouvernement de Juillet. Mais, une tentative de soulèvement, organisée par elle, avec le soutien de très nombreux partisans, de tous âges et de toutes conditions, va, on le sait, échouer moins de deux ans plus tard.

« En ce qui concerne l'insurrection de 1832, on connaît le cliché des historiens... qui assurent qu'elle n'avait aucune chance de succès. Notre pays a trop le respect des clichés pour que je me permette de discuter l'opinion de ces historiens, opinion émise par eux d'une façon d'autant plus péremptoire qu'ils n'ont aucune idée sérieuse des événements qu'ils commentent »². Ainsi parlait Aurélien de Courson, il y a exactement un siècle, dans la conclusion de son ouvrage intitulé *L'insurrection de 1832 en Bretagne et dans le Bas-Maine*. Depuis cent ans, bien des écrits ont été consacrés à la duchesse de Berry, mais beaucoup d'auteurs, tout en rendant hommage à son courage, ont conservé le cliché évoqué par Courson. Le schéma, simpliste, est toujours le même, à quelques nuances près : la princesse n'était qu'une écervelée, nourrie de littérature romanesque et romantique (Walter Scott) ; son « équipée » était « folle »³, alors que, à l'évidence, les contemporains, partisans et adversaires de la légitimité, l'ont prise très au sérieux.

On a même, récemment, rédigé un véritable réquisitoire contre la princesse, allant bien au-delà des allégations malveillantes exprimées ici ou là. Il s'agit d'un article paru dans *Le Figaro Littéraire* du 23 avril 2009, signé Jacques de Saint-Victor et rendant compte d'une biographie publiée par Jean-Noël Brégéon. On nous y raconte - et visiblement le journaliste épouse les vues de l'historien - que Marie-Caroline n'était qu'une « *Bovary royaliste* ». C'est le titre de l'article et, en même temps, une pure ineptie que cette assimilation d'un personnage littéraire, d'une femme qui ne s'intéresse qu'à elle-même, à la mère du duc de Bordeaux mettant en jeu sa vie et sa liberté pour défendre les droits de son fils. On ajoute que cette « *aventurière* » est « *sévèrement* » jugée « *par l'histoire* », « *décalée dans son siècle* », « *vaniteuse* », « *pleine de niaiseries romantiques* », Enfin, on prétend que « *n'ayant pas connu de fin tragique, la duchesse de Berry n'a pas eu droit à la célébrité* ». Incroyable divagation ! Selon l'expression d'un contemporain, le comte de Falloux, Madame était « *le personnage populaire de la maison royale* »⁴, avant comme après la chute de Charles X. Par son action politique, elle a acquis une immense notoriété, en France comme dans toute l'Europe. De très nombreux ouvrages, brochures et articles lui ont été consacrés de 1832 à nos jours et, peut-on dire, sans interruption⁵. On peut ne pas aimer le personnage, il est impossible de parler d'une absence de célébrité, n'en déplaît au *Figaro* ! Chose curieuse, cet article d'une étonnante violence est signé Saint-Victor. Ce nom est celui d'un officier de gendarmerie qui, au début du règne de Louis-Philippe, a combattu, avec une brutalité singulière et dans le mépris des lois, les chouans du Morbihan. Le journaliste de 2009 serait-il un des-

1) Cité par Jacques Godechot, in *La contre-révolution 1789-1804*, P.U.F., p. 86. L'un des principaux vainqueurs politiques des « Trois glorieuses », Adolphe Thiers, a dit au comte de Falloux, en février 1848, après lui avoir fait observer que le gouvernement disposait de forces « dix fois supérieures à toute émeute possible » : « ... la Restauration n'est morte que de niaiserie » (Falloux Cte de, *Mémoires d'un royaliste*, Perrin, 1925, Tome I^{er}, p. 246). Le même personnage, acteur et témoin de tous les bouleversements du milieu du XIX^{ème} siècle, a également déclaré : « Nous avons fait la révolution de Juillet parce qu'on nous l'a laissé faire » (Janzé Vtesse de, *Souvenirs intimes*, Plon, 1881, p. 41).

2) Courson Aurélien de, *L'insurrection de 1832 en Bretagne et dans le Bas-Maine*, Émile Paul, 1910, p. 345.

3) Rouchette Thérèse, *La folle équipée de la duchesse de Berry. Vendée 1832*, La Roche-sur-Yon, Centre vendéen de recherches historiques, 2004. (Sous un titre discutable, on y trouve un travail de très grande qualité).

4) Falloux Cte de, *Mémoires d'un royaliste*, par le comte de Falloux, 1925, Tome 1er, p. 42.

5) Il est permis de parler d'une actualité de la duchesse de Berry si l'on songe aux publications qui lui ont été consacrées ces dernières années :

- *Entre Cour et Jardin. Marie-Caroline, duchesse de Berry*. Musée de l'Île-de-France, Sceaux, 2007. Catalogue de l'exposition organi-

pendant du soudard de 1832 ? Il faut ajouter, toutefois, que M. de Saint-Victor semble être revenu à de bien meilleurs sentiments. Toujours dans *Le Figaro*, le 13 mai 2010, il donne un compte rendu d'un ouvrage de Laure Hillerin⁶, dans lequel il qualifie de « fascinante » celle qu'il vilipendait un an plus tôt. Il reconnaît que l'épouse du duc de Berry a suscité « une véritable ferveur chez ceux qui l'ont rencontrée » et qu'elle a conservé, de son arrivée en France en 1816, jusqu'à son exil de 1833, « une grande popularité dans les milieux aristocratiques et populaires ».

Revenons au Morbihan du XIX^{ème} siècle.

Comme tous les départements, il est une création artificielle de l'assemblée de 1789. Selon une description de 1835 - toute proche des événements que nous allons évoquer - il compte 432 522 habitants, « dont une très grande partie parle la langue bretonne ». On précise que le sol, « mal entretenu et couvert de marais salants » (?), « accorde à peine une suffisante quantité de céréales, de lin, de chanvre et très peu de vin ». Quant au commerce, « il s'exerce principalement sur le sel et les sardines ; enfin, la ville la plus importante est Lorient, avec 15 310 habitants, le chef-lieu, Vannes, n'en comptant que 11 289 »⁷. Cette circonscription, conçue comme les autres, pour la commodité du pouvoir central, apparaît comme ayant acquis une véritable personnalité dès la première moitié du XIX^{ème} siècle. Nous ne parlons pas ici de la personnalité morale : elle ne sera donnée au département qu'en 1838 - ce qui montre que l'œuvre de la Révolution n'était nullement décentralisatrice -, mais du sentiment d'appartenance à une collectivité et à un territoire particulier. Dans son dernier livre, paru en 1869, Alfred Nettement évoque ce « noble pays », auquel il était étranger - né à Paris, d'un père d'origine bourguignonne -, dont il avait reçu,

vingt ans plus tôt, « une marque de confiance et un titre équivalent à des lettres de grande naturalisation », ayant été l'un de ses représentants à l'assemblée législative de 1849. « *Le Morbihan* », écrit-il encore, « était devenu pour moi cette patrie locale inscrite dans le cercle plus étendu de la grande patrie »⁸. Déjà en 1842, on pouvait lire dans l'un des principaux organes de la presse légitimiste parisienne : « *Parmi les vaillantes et fidèles provinces de l'Ouest, le Morbihan a son caractère à part* »⁹. Un siècle plus tard, un juriste éminent parlera de « patriotisme départemental »¹⁰. Le cas de Nettement est peut-être l'une des premières manifestations de cet état d'esprit.

En tout cas, au temps de la duchesse de Berry, le Morbihan tient une place très importante tant dans les préoccupations du gouvernement que dans celles du mouvement légitimiste. De tous les départements majoritairement royalistes, il est celui où un soulèvement aurait le plus de chance de triompher rapidement. Paradoxalement, bien qu'étant en état pré-insurrectionnel bien avant l'arrivée de la princesse sur le sol français, il restera l'arme au pied le 4 juin 1832, date finalement retenue pour la prise d'armes des pays de l'Ouest. Que s'est-il donc passé ?

Les Morbihannais seraient-ils brusquement devenus républicains ou bonapartistes ? Se seraient-ils ralliés au roi des barricades ? Il n'en est rien, et le département a conservé intacte sa personnalité liée au royalisme, ce dont un ouvrage récent nous apporte la preuve.

Le 24 septembre 1833, Marie Allanic, meunière de vingt-quatre ans, marche sur la route de Guégon, près de Josselin, parmi un petit groupe de jeunes qui chantent « *Vivent les chouans du Morbihan* », refrain d'une chanson dont les couplets sont en langue bretonne. On crie aussi, parfois, « *Vive Henri V, Merde pour Louis-Philippe, Vivent les chouans !* ». Des militaires les entendent sans réagir, mais, le lendemain, un caporal reconnaît la jeune fille et la fait arrêter. Le procureur du roi de Ploërmel classe l'affaire assez rapidement alors que le délit de « cris séditieux », passible, comme un crime, de la cour d'Assises, était indiscutablement constitué¹¹.

Ce « petit fait vrai », comme aurait dit Stendhal, s'est déroulé des mois après le retour en Italie de l'animatrice du mouvement légitimiste. Il est rapporté, avec bien d'autres, dans le livre de Jean Guillot, *Les derniers chouans du*

(Suite page 6)

sée à l'orangerie du château ;

- Dumas Alexandre et Général Dermoncourt, *La Vendée et Madame*, Éd. Alphonse, 2009. Réédition d'un ouvrage paru en 1833, sous le seul nom de Dermoncourt auquel Dumas avait prêté sa plume ;
- Nettement Alfred, *Mémoires historiques de S.A.R. Madame la duchesse de Berry depuis sa naissance jusqu'à ce jour*, 1837, Cholet, Pays et Terroirs, 2009, 3 volumes.

6) Hillerin Laure, *La duchesse de Berry. L'oiseau rebelle des Bourbons*, Flammarion, 2010.

7) Teulière Paulin, In *Nouvelle géographie de la France*, Paris, Colin, 1835, pp. 80 et 182.

8) Nettement Alfred, *Quiberon. Souvenirs du Morbihan*, Lecoffre, 1869, p. 1.

9) *La Mode*, 2 juin 1842. Cet article de six pages, intitulé « Morbihan », n'est pas signé.

10) Barthélémy Joseph, *Provinces. Pour construire la France de demain*, Grasset, 1941, pp. 29-31.

11) Guillot Jean, *Les derniers chouans du Morbihan. 1830-1850*, Keltia Graphic Ker Gwenn 29540 Spézet, 2009, pp. 95-96 et 195.

(Suite de la page 5)

Morbihan, rédigé à partir des archives judiciaires de ce département que la duchesse de Berry avait, en partie, visité en 1828 : elle avait été ovationnée, le 23 juin à Muzillac et à Theix, et le lendemain à Auray et à Ste-Anne d'Auray¹². Madame ne reviendra jamais dans ce pays où elle aurait

cependant trouvé un soutien plus fort et plus complet qu'ailleurs. Comme l'a écrit Nettement, « la campagne de 1832 était en germe dans le voyage de 1828 »¹³.

Sous Louis-Philippe, le Morbihan a constamment été sous surveillance ; il était l'un des éléments les plus importants du dis-

positif militaire légitimiste dans le cadre d'une vaste conspiration soigneusement organisée : dès 1830, il est sous les armes. Resté presque unanimement royaliste, avant comme après les événements de 1832, il mérite d'être défini comme le pays de la fidélité.

I. Un pays sous surveillance

Fin juillet 1830, le comte Augustin de Chazelles, préfet du Morbihan depuis 1818, est de passage à Paris, en proie à l'émeute. Il propose au gouvernement de rassembler des milliers d'hommes dans son département pour prêter main forte au roi, mais le ministre de l'Intérieur, Peyronnet, lui répond : « *Nous n'avons pas besoin de cela* »¹⁴. Déconcerté, au moins dans un premier temps, par l'attitude de Charles X, Chazelles, de retour à Vannes, rédige, en accord avec l'autorité militaire, une déclaration datée du 5 août, que l'évêque accepte de faire afficher aux portes des églises de son diocèse et de faire lire au prône des messes du dimanche suivant. Il s'agit d'une acceptation du fait accompli : « *Assez de maux ont déjà accablé notre patrie pour que les vœux s'unissent afin de la préserver de nouveaux malheurs* ». Il faut donc éviter le renouvellement « *des disputes intestines qui ont naguère agité notre département* » et « *se réunir dans un sentiment commun de paix et d'union* ». Commentant ce texte - qui, selon lui, n'a pas eu beaucoup

d'effet -, Aurélien de Courson, après avoir noté que les autorités civile et militaire avaient réussi à « circonvenir l'évêque », souligne que toute forme de rejet du nouveau régime est très officiellement déconseillée et même condamnée¹⁵. Chazelles, qui dans la suite donnera de nombreuses preuves de ses convictions royalistes, a-t-il cherché à conserver son poste pour mieux servir celles-ci ? Ce Languedocien, entré dans l'administration sous l'Empire, en 1811, comme sous-préfet de Muret, s'est maintenu en place en 1814 et 1815, grâce à un « double jeu habile », selon Bertier¹⁶. Il est nommé sous-préfet de Lorient en 1816, avant de se voir confier la responsabilité du département deux ans plus tard. En août 1830, il est obligé de céder son poste à Édouard Lorois, né en 1792 à Nantes, vivant en exil en Belgique depuis 1815. M. Guillot le qualifie de « *robesspierriste égaré dans la monarchie de juillet* »¹⁷, ce qui paraît un peu excessif. Toutefois, le nouveau préfet se montre très vite décidé à combattre les légitimistes par tous les moyens, fus-

sent-ils illégaux, à la différence du procureur général près la Cour royale de Rennes, Charles-Guillaume Hello. Ce dernier, lors de son entrée en fonction le 15 septembre, déclare publiquement que ses devoirs se résument « *dans l'exécution de la loi* » et il cherche à convaincre son ami Lorois de suivre la même ligne de conduite : « *... il n'y a d'honneur et de salut qu'avec elle* ». Au début de 1832, il écrit encore au préfet : « *... depuis dix-huit mois, les actes illégaux ont eu d'infiniment petits résultats, surtout en comparaison du mal qu'ils ont produit* »¹⁸. Il s'agit de perquisitions faisant suite à des visites domiciliaires, d'arrestations arbitraires, de destructions de calvaires au prétexte qu'ils étaient ornés de fleurs de lys, qui se sont multipliés dans tout l'Ouest et dans le Morbihan, en particulier, ne faisant qu'aggraver une situation déjà tendue en provoquant la colère des populations, comme l'a reconnu, beaucoup plus tard, Émile Gabory, historien très défavorable aux légitimistes¹⁹. Mais

(Suite page 7)

12) Guillot, op. cit., pp. 15-16. Voir également : *Marie-Caroline, duchesse de Berry*, par Edmond Dupland, France Empire, 1996, pp. 166-167.

13) Alfred Nettement, op. cit., Tome 2, p. 230.

14) Bertier Ferdinand de, *Souvenirs d'un ultra-royaliste (1815-1832)*, Tallandier, 1993, p. 425.

15) Courson, op. cit., pp. 24-25.

16) Bertier de Sauvigny Georges, *La conspiration des légitimistes et de la duchesse de Berry contre Louis-Philippe (février-avril 1832)*, Hatier - Études d'histoire moderne et contemporaine, Tome III, 1950, p. 115, n.1.

17) Guillot, op. cit., p. 119.

18) Cardot Charles-Antoine, *Documents inédits sur l'opposition légitimiste en Bretagne (février-avril 1832)*, Rennes, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, Mémoires, Tome XLIX, 1969, pp. 120-122.

19) « *On mêle à la police doublée, triplée, des échappés du bagne, entre autres Vidocq... On dresse des dogues à la chasse aux chouans ; on blesse la fierté des maires en les transformant en délatores. On poste derrière toutes les serrures, des oreilles, par-dessus tous les murs, des yeux. On recrute de faux réfractaires, on déguise des gendarmes en paysans* ». (Gabory Émile, *Les Bourbons et la Vendée d'après des documents inédits*, Perrin, 1947, p. 206). Le même historien parle encore d'arrestations de « *personnes paisibles... opérées brutalement, avec un dédain souverain des formes élémentaires de la Justice* ». (Gabory, op. cit., p. 209).

(Suite de la page 6)

Lorois ne suivra pas ces recommandations conformes d'ailleurs à celles du général Lamarque, commandant en chef des forces militaires de l'Ouest au lendemain de la révolution de juillet²⁰. M. Guillot va jusqu'à parler de « divorce » entre le préfet et le procureur général²¹. Lorois se considère comme en état de guerre avec les chouans, qui, pourtant, ne se sont guère manifestés lorsqu'il est arrivé à Vannes : il a pris un arrêté de création d'une sorte de « garde prétorienne » autour de sa personne, selon l'expression de Jean Guillot, savoir soixante-dix gendarmes affectés « en service militaire permanent » à la préfecture²². Non qu'il soit d'un naturel peureux : il lui est arrivé de partir seul à la chasse, ce qui aurait pu lui coûter la vie. Un jour, il s'est trouvé à portée de fusil de Mathurin Mandart, l'un des chouans les plus redoutables du pays, excellent tireur : ce dernier, par respect de la loi chrétienne, choisit de laisser en vie celui qui avait mis sa tête à prix²³. C'est évidemment Lorois qui, en collaboration avec l'autorité militaire, met sur pied, dès l'été 1830, tout un dispositif à caractère préventif, puisqu'aucun incident notable ne s'est encore produit. On peut lire dans *L'Auxiliaire breton*, journal libéral rennais, à la date du 18 septembre, des extraits d'un rapport qualifié d'*authentique* sur le Morbihan : « Les lois sont exécutées, les impôts indirects sont perçus... les autorités ecclésiastiques, judiciaires, civiles et militaires réunissent leurs efforts pour faire aimer le Roi et son gouvernement. Il règne entre eux (sic) un accord parfait ». Donc, tout va pour le mieux ! Mais on ajoute que « l'esprit des trois régiments

en garnison dans le Morbihan est très bon » et aussi que la garde nationale, qui compterait 2 400 hommes, a reçu « 1 900 fusils des magasins de l'État ». Enfin, après avoir donné toutes ces précisions, on assure que l'on « se rattache au gouvernement comme la seule ancre de salut »²⁴. « Tout le monde sent que si nous traversons encore la liberté, nous tomberons dans l'anarchie et le despotisme ». Étrange conclusion ! Que veut-on dire en parlant de « traverser la liberté » ? Sans doute que si on refuse Louis-Philippe, on connaîtra à la fois anarchie et despotisme, ce qui est contradictoire. À ces négligences de style, à ces obscurités, on peut, semble-t-il, reconnaître la prose d'Alphonse Marteville, propriétaire et directeur politique de *L'Auxiliaire*. Quel qu'en soit l'auteur, ce texte cherche à faire croire deux choses : 1° le Morbihan est disposé à se rallier au nouveau régime, 2° des dispositions sont prises pour réprimer un éventuel soulèvement.

Il est clair que le gouvernement et ses représentants prennent très au sérieux cette dernière hypothèse : deux régiments d'infanterie sont implantés en permanence dans le département. Ils relèvent du général Bigarré qui, à Rennes, commande la 13^{ème} division militaire. Chaque régiment représente environ 2 000 hommes. Au début de 1832, le 43^{ème} de ligne est à Lorient et le 46^{ème} à Vannes, mais les effectifs sont disséminés dans tout le pays, sous la forme de détachements à Baud, Josselin, Ploërmel, etc. À partir de ces petites villes, des éléments moins importants sont répartis dans de nombreuses communes. Ce quadrillage provoque le mécontentement des populations auxquelles il

rappelle les années de terreur et de guerre civile de la 1^{ère} République. Ces cantonnements sont établis dans tout l'Ouest pour surveiller et réprimer les « menées carlistes ». Les soldats sont logés chez l'habitant, tenu souvent de les nourrir. Chacun de ces éléments d'infanterie se trouve à deux ou trois lieues de ses voisins. Ils sont donc tous très vulnérables.

Aux troupes de ligne, il faut ajouter la gendarmerie départementale, forte de 117 hommes répartis dans les différentes brigades et la gendarmerie mobile, unité de 300 à 400 hommes, sous les ordres du capitaine de Saint-Victor. Cet officier ne cesse de déployer une très grande activité, commettant - ou laissant commettre - de multiples excès, comme en témoigne le capitaine de Lannoy, chef de la gendarmerie départementale, dans une lettre du 14 août 1831 adressée au préfet. Il est allé jusqu'à recruter de faux chouans chargés « d'atteindre les déserteurs et de jeter l'épouvante parmi nos ennemis », écrit-il. Il s'agit de volontaires appartenant à la gendarmerie mobile. Le « déguisement complet » de chaque homme en paysan revient à vingt-cinq francs « tout compris » et il convient de donner à ceux qui « se dévouent à cette mission pénible et périlleuse » une gratification de 50 centimes par jour. Saint-Victor demande donc à Lorois de lui faire attribuer les fonds nécessaires²⁵.

Il ne semble pas que les interventions de ces gendarmes déguisés aient été très efficaces. Enfin, il faut parler de la garde nationale, institution d'origine révolutionnaire, reconstituée par le régime de juillet. C'est une force non per-

(Suite page 8)

20) Gabory, op. cit., pp. 191-193.

21) Guillot, op. cit., p. 118.

22) Guillot, op. cit., pp. 119-120.

23) Gabory, op. cit., p. 199. Lorois est un homme de tempérament violent. Il aura, en 1837, un duel acharné et retentissant avec un parlementaire de son propre parti (Gabory, op. cit., p. 122 et in *Le duel du préfet Lorois et du député Sivry*, par Françoise Mosser, « Bulletin mensuel de la Sté polymathique du Morbihan », juillet 1978, pp. 107-122).

24) Il faut lire, bien sûr, « à la seule ancre ».

25) Courson, op. cit., pp. 55-57 et Guillot, op. cit., pp. 52-54.

(Suite de la page 7)

manente qui, à Vannes, en octobre-novembre 1830, compte environ 400 hommes, « *hostiles, mais fort peu redoutables* », selon le rapport du baron de Bordigné à Ferdinand de Bertier²⁶. Parmi ces gardes nationaux, beaucoup ne sont pas équipés, ni même armés. Les officiers et sous-officiers sont élus par leurs hommes. Chaque dimanche au matin, dans les villes où l'institution est présente, on se livre à des exercices militaires. L'effectif réel est très inférieur à l'effectif théorique et l'armement pour le moins insuffisant. En février 1832, une inspection des armes dans le Morbihan a donné les résultats suivants : sur 1 479 fusils présentés (on en attendait 2 207), on en a trouvé 353 en bon état, 1 092 à réparer et 34 hors d'usage. Les armes manquant à l'appel, observe Jean Guillot qui a relevé ces renseignements, sont probablement aux mains des chouans²⁷. Le même auteur nous donne cette conclusion qui semble tout à fait exacte : les gardes nationaux sont « *inefficaces et peu sûrs* »²⁸. De plus, ils peuvent, par leur comportement, causer le plus grand tort à la cause du gouvernement qui les emploie comme auxiliaires de l'armée et de la gendarmerie.

Le 17 janvier 1832, entre Ploërmel et Josselin, un détachement de gendarmes et de gardes nationaux rencontre un groupe de jeunes hommes - réfractaires, probablement, mais désarmés - qui s'enfuient. Les gardes nationaux tirent, alors qu'ils ne sont nullement menacés. Julien Jagu, âgé de vingt ans, est tué par un caporal de la garde nationale nommé

Jean-Marc Bernalin. Ce dernier est arrêté et écroué par ordre du procureur du Roi de Ploërmel sous l'inculpation d'homicide volontaire. Cette arrestation provoque aussitôt l'indignation des libéraux, exprimée avec violence dans leurs journaux : l'*Auxiliaire breton* à Rennes et *L'Ami de la Charte* à Nantes. On ouvre une souscription en faveur de Bernalin. Le directeur de l'*Auxiliaire* s'écrie : « *Il est notre frère d'armes* » et le même journal écrit le 6 février que poursuivre Bernalin revient à « *tuer le patriotisme dans un département comme le Morbihan* », à « *enlever à la garde nationale la magie de son nom, de sa force dans ce foyer d'intrigue et d'insurrection* », à « *doubler l'ardeur du parti carliste* ». Dans la même feuille, des accusations sont portées directement contre Roumain de La Rallaye, le magistrat qui a fait emprisonner « *le brave Bernalin coupable d'avoir fait feu sur les carlistes chouans* ». Le procureur est soutenu par son supérieur hiérarchique, le procureur général Hello, qui lui demande de « *mener vivement la procédure* ». Mais Hello ne peut sans doute se permettre de ne tenir aucun compte de l'opinion libérale : il écrit à Lorois qu'il va demander au ministre non la destitution mais le changement du procureur de Ploërmel. Il est vrai qu'entre temps ce dernier a décidé de faire arrêter et poursuivre le capitaine de Saint-Victor pour de multiples actes illégaux commis au préjudice des habitants du pays. Saint-Victor déclare qu'il n'a fait qu'exécuter les instructions du préfet et obtient un non-lieu le 3 mars. Quatre jours plus tard, Bernalin obtient une décision de mê-

me nature²⁹. Le caporal avait été défendu par le lieutenant de gendarmerie de Josselin, dont une lettre est publiée par l'*Auxiliaire breton*, rappelant les circonstances de l'affaire : « *Il était huit heures de la nuit, et dans un pays souvent parcouru par ces bandes d'assassins qui, presque chaque jour, par les cruautés qu'elles commettent, impriment un caractère de terreur dans les esprits* »³⁰. Il y a sans doute quelque exagération dans ce tableau conçu pour tenter d'excuser l'acte homicide du caporal, mais il y a aussi une grande part de vérité : le Morbihan est déjà dans un état pré-insurrectionnel en janvier 1832. Il y aura des réfractaires jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, mais ils seront de moins en moins nombreux. On en compte encore 147 en 1847³¹. À partir de 1838, le retrait progressif des troupes de ligne laisse aux seuls gendarmes le soin de « *courir sus* » aux chouans qui, le 3 novembre 1847, à Pont-Sal, entre Vannes et Auray, attaquent la diligence de Nantes à Brest et s'emparent de 70 000 francs de fonds publics, après avoir tué l'un des deux gendarmes chargés de l'escorte³².

Peu à peu, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le Morbihan cesse d'être un pays sous surveillance. En 1856, Napoléon III - qui sera bien accueilli en Bretagne deux ans plus tard - décide d'accorder une très large amnistie à tous ceux qui, dans l'Ouest, avaient lutté contre le régime de juillet et se trouvaient encore en détention. Parmi eux, il y avait plusieurs personnes compromises dans l'affaire de Pont-Sal³³, dernière fusillade légitimiste dans un

(Suite page 9)

26) Bertier de Sauvigny, op. cit., p. 22.

27) Guillot, op. cit., p. 88.

28) Guillot, op. cit., p. 85.

29) Cardot, op. cit., pp. 127-129.

30) *L'Auxiliaire breton*, 22 février 1832.

31) Guillot, op. cit., p. 151.

32) Guillot Jean, *L'étrange affaire de Pont-Sal*, Keltia Graphic, 2009. Devenu député du Morbihan en 1849, Nettement nous dit qu'il s'est employé, avec ses collègues, à faire des démarches en vue de faire cesser la « *situation anormale et dangereuse* » des réfractaires, « *en position d'outlaw dans une société civilisée* ». Il ajoute, sans autres précisions : « *nous fûmes assez heureux pour réussir* » (Nettement, op. cit., pp. 23-24).

33) Guillot, *L'étrange affaire de Pont-Sal*, op. cit., p. 152.

II. Un pays sous les armes

Émile Gabory a écrit en 1947 : « 1832. *Les Vendéens n'attendent plus les Bourbons* »³⁴. Cette affirmation est certainement discutable, même s'il y a eu, incontestablement, d'importantes défaillances parmi les chefs légitimistes du sud de la Loire. On ne peut, en revanche, en aucun cas, dire la même chose du Maine et de la Bretagne. Un magistrat, procureur du Roi à Vannes, écrit au procureur général que neuf Morbihannais sur dix sont acquis à la cause légitimiste³⁵. Des milliers d'entre eux sont prêts à se battre et certains n'attendent pas le retour en France de la duchesse de Berry. Ils sont sous le commandement de deux chefs aux noms prestigieux, Joseph de Cadoudal et Julien Guillemot, qui ont, l'un et l'autre, servi dans l'armée royale, le premier comme maréchal de camp - grade équivalent à celui de général de brigade -, le second comme officier supérieur. Ayant à peine eu le temps de refuser de servir le nouveau régime, Cadoudal, frère cadet de Georges, est mis à la retraite³⁶. Guillemot, chef de bataillon au 2^{ème} de ligne, en Corse, déchire publiquement une proclamation du « roi des Français » avant de donner sa démission et de regagner le continent. En décembre 1830, il rend visite à Charles X, en Écosse, auquel il demande s'il a été ou non l'inspirateur de la déclaration du préfet Chazelles. L'ex-roi lui répond

qu'il n'en a rien été. Le fils du célèbre « roi de Bignan » expose ensuite l'état des esprits dans le Morbihan et il déclare que « *si l'on voulait la guerre, il fallait la commencer tout de suite* », parce que le nouveau gouvernement n'avait encore « *ni administration, ni armée* »³⁷.

Dans un rapport du 25 septembre 1830 adressé au roi - ou à celui que l'on veut toujours considérer comme tel - Ferdinand de Bertier cite, en premier lieu, le Morbihan parmi les départements sur lesquels on peut compter pour se soulever contre le régime de juillet³⁸. Le 16 novembre suivant, Bertier écrit encore : « *La Bretagne, et particulièrement le Morbihan, à quoi il faut ajouter la Mayenne, la lisière de la Sarthe et une portion du Maine-et-Loire (rive droite de la Loire) prendront les armes quand Madame s'y présentera* »³⁹. Ici, Bertier s'adresse à la duchesse de Berry elle-même.

Quel est le potentiel militaire du Morbihan ? Il est impossible de répondre avec précision à cette question.

On peut, tout d'abord, rappeler qu'à la fin de juillet 1830, le préfet Chazelles proposait au gouvernement de rassembler, en huit jours, « *quinze mille braves et dans quinze jours tout le département* »⁴⁰, ce Morbihan qu'il connaissait bien puisqu'il l'administrait depuis 1818⁴¹. D'après un rapport d'octobre-novembre de la

même année, le même Morbihan est présenté comme pouvant fournir onze mille hommes⁴², mais dans un autre document de même nature d'avril 1832 on ne parle plus que de huit mille hommes pour toute la Bretagne, capables de « *marcher sur Rennes au premier signal* »⁴³. Que penser de ces évaluations approximatives ? Il y a lieu de citer, ici, une observation de la marquise de La Rochejaquelein : « *On aurait, le premier jour, un petit tiers bien décidé ; et après un succès présumable les deux tiers de la population en état de porter les armes ; et le troisième jour, si les nouvelles sont bonnes, la population toute entière* »⁴⁴.

Ces vues paraissent devoir être considérées comme exactes pour les pays de l'Ouest, surtout au nord de la Loire, et pour la Bretagne en particulier, où, par ailleurs, on ne manque ni d'armes ni de munitions, selon le rapport du baron de Bordigné de 1830, qui nous dit aussi que la Mayenne « *ne participe en rien à la lenteur vendéenne* » mais « *partage tout l'enthousiasme et toute l'exaltation de la Bretagne* »⁴⁵. La plupart de ces documents, démontrant que le soulèvement avait été minutieusement préparé, sont tirés des archives de Ferdinand de Bertier, qui en a été le maître d'œuvre et qu'il importe de présenter.

(Suite page 10)

34) Gabory, op. cit., p. 212.

35) Guillot, *L'étrange affaire de Pont-Sal*, op. cit., p. 16.

36) Guillot, *Les derniers chouans du Morbihan*, op. cit., p. 178-183.

37) Guillot, *Les derniers chouans du Morbihan*, op. cit., pp. 38 et 54-60.

38) Bertier de Sauvigny, op. cit., p. 12.

39) Bertier de Sauvigny, op. cit., p. 18.

40) Bertier, op. cit., p. 425.

41) Bertier de Sauvigny, op. cit., p. 115, n. 1.

42) Bertier de Sauvigny, op. cit., p. 22.

43) Courson, op. cit., p. 172.

44) Extrait d'un rapport de Bourmont du 23 octobre 1831, cité par Hugues de Changy in *Le soulèvement de la duchesse de Berry, 1832*, D.U.C. Albatros, 1986, p. 137.

45) Bertier de Sauvigny, op. cit., pp. 25-26. Les travaux récents de M. Guillot paraissent prouver l'exactitude de cette analyse, au moins en ce qui concerne le Morbihan.

(Suite de la page 9)

Né en 1782, fils du dernier intendant de la généralité de Paris assassiné le 22 juillet 1789, Bertier est le créateur, sous l'Empire, d'une société secrète royaliste, les « chevaliers de la foi », qui, en 1813-1814, passe à l'action, organisant le ralliement aux Bourbons de la ville de Bordeaux. Sous la Restauration, il devient préfet, puis conseiller d'État et enfin ministre d'État dans le dernier gouvernement de Charles X⁴⁶. Il déplore le manque d'énergie de ce dernier : « à la tête de quinze à dix-huit mille hommes des meilleures troupes de l'Europe, il abandonnait la partie et battait en retraite devant les émeutiers, perdant le trône sans retour »⁴⁷. Très vite, Bertier s'emploie à organiser le mouvement légitimiste, à Paris et en province. Le 25 septembre 1830, il adresse à celui qu'il regarde encore comme le roi un long « Rapport sur les chances et les moyens d'une restauration »⁴⁸. Le même jour, il écrit à Charles X et à la duchesse de Berry⁴⁹, mais c'est à cette dernière qu'il adressera, dans la suite, un certain nombre de lettres, plus ou moins détaillées, mais allant toujours dans le même sens. Tous ces documents ont été publiés, en 1950, par l'abbé Guillaume de Bertier, son descendant, sous le titre, *La conspiration des légitimistes et de la duchesse de Berry contre Louis-Philippe 1830-1832*. Professeur à l'Institut catholique de Paris, Guillaume de Bertier publiera encore, en 1993, les *Souvenirs* de son aïeul, correspondant à la période allant de 1815 à 1832.

Ces deux ouvrages sont de première importance. Dans ses mémoires, Ferdinand de Bertier rapporte que, « dès le commencement », les royalistes se sont divi-

sés en deux catégories : la première, se rattachant au « système » de la *Gazette de France*, journal parisien, rejette toute idée de soulèvement. Il note que ceux qui la composent, influents à Paris et dans une partie de la Vendée, sont des hommes craignant « en général de compromettre leur tranquillité »⁵⁰.

La seconde partie est formée de ce que Nettement nommera plus tard le « parti militaire ». Pour ces « royalistes d'action », il faut engager dès que possible le combat contre le régime d'usurpation de Louis-Philippe, avant que le temps ne l'ait consolidé. La monarchie de juillet est en effet très fragile, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur : à l'exception de l'Angleterre, toutes les puissances européennes, de Madrid à Saint-Petersbourg, ont manifesté leur réprobation à l'annonce de la révolution, au moins dans un premier temps. Sous l'impulsion de Bertier, en relations suivies avec la duchesse de Berry qu'il a rencontrée en Angleterre, tous les aspects du soulèvement légitimiste, militaires mais aussi politiques, sont étudiés avec soin. Il s'agit non seulement de réaliser une troisième restauration mais aussi de la rendre durable et il n'est pas question de rétablir purement et simplement la situation de juillet 1830. Un programme de réformes est adopté, applicable à l'armée, à l'aristocratie, à la pairie, à l'administration et même aux colonies. Enfin, une amnistie est prévue pour les auteurs de délits politiques commis à l'occasion des « trois glorieuses » : elle s'appliquera très largement, sauf pour cinq ou six « chefs avoués » de la révolte parisienne.

Dans une longue lettre du 16 novembre 1831, Bertier expose à

la duchesse de Berry les renseignements qu'il a recueillis sur le corps diplomatique présent à Paris. Il souligne la nécessité de faire comprendre aux divers monarques européens qu'ils sont menacés par la violation, en France, du principe de légitimité⁵¹. Il parle ensuite de l'opinion parisienne, devenue « moins mauvaise », envisageant la possibilité de « profiter d'un mouvement républicain ou bonapartiste ». « On travaille avec constance l'esprit public », poursuit-il, parlant de trente-quatre journaux publiés à Paris et en province, ajoutant qu'il faudrait faire faire des almanachs populaires qui seraient vendus « à bas prix ». Bertier estime, par ailleurs, qu'il faut « faire tout au monde » pour obtenir l'appui de Chateaubriand. Il écrit encore : « Depuis longtemps, nous faisons travailler M. de La Mennais. On a gagné constamment du terrain. Il est disposé à revenir, mais il est encore un peu retenu par son amour-propre ou arrêté par quelques uns de ses entours ». Bertier va même jusqu'à penser que Félicité de La Mennais pourrait devenir le précepteur de l'héritier du trône. Il observe aussi que l'on pourrait rallier à la cause de la légitimité l'abbé Lacordaire et le comte de Montalembert. Il conseille enfin à la duchesse de Berry d'écrire à l'archevêque de Paris, « l'homme le plus marquant de l'épiscopat »⁵².

Dans ses souvenirs, Bertier écrit que, s'il a eu à peu près gain de cause avec Chateaubriand, il a finalement échoué dans sa tentative de ramener La Mennais au royalisme qu'il professait au début de la Restauration⁵³.

(Suite page 11)

46) Bertier de Sauvigny, op. cit., pp. III-XV.

47) Bertier, op. cit., p. 425.

48) Bertier de Sauvigny, op. cit., pp. 4-15.

49) Bertier de Sauvigny, op. cit., pp. 1-4.

50) Bertier, op. cit., p. 437.

51) Bertier de Sauvigny, op. cit., pp. 87-88.

52) Bertier de Sauvigny, op. cit., pp. 86-93. Il s'agit de Mgr de Quelen (NDLR)

53) Bertier, op. cit., p. 435.

(Suite de la page 10)

Les préparatifs du soulèvement sont aussi, et en premier lieu, d'ordre militaire. L'ancienne organisation des pays de l'Ouest est réactivée à partir de 1830, reposant sur quatre éléments : la PAROISSE, la DIVISION, le CORPS D'ARMÉE et l' ARMÉE, ces trois derniers termes ne devant évidemment pas être pris dans leur sens actuel⁵⁴.

La PAROISSE réunit un certain nombre de volontaires sous l'autorité d'un capitaine⁵⁵, choisi par eux, dans le cadre multiséculaire de cette circonscription religieuse devenue civile avec la Révolution sous le nom de commune.

La DIVISION groupe au moins douze paroisses, parfois davantage, sous le commandement d'un chef bien connu de la population, notable local, ancien des campagnes contre-révolutionnaires ou officier de l'armée royale démissionnaire après avoir refusé de prêter serment à Louis-Philippe. Assisté d'un état-major, le chef de division convoque les paroisses en cas d'appel aux armes⁵⁶.

Le CORPS D'ARMÉE réunit un nombre variable de divisions⁵⁷. Sur la rive droite de la Loire, les 3^{ème} et 7^{ème} corps d'armée, sous le commandement de Joseph de Cadoudal, correspondent au Finistère et au Morbihan⁵⁸.

L'ARMÉE. Les sept corps d'armée du nord de la Loire forment une « armée » sous les ordres du général Clouet, vétéran des campagnes du premier Empire, maré-

chal de camp sous la Restauration⁵⁹.

Les forces royalistes doivent entrer en action contre l'armée et la gendarmerie de Louis-Philippe, environ 27 000 hommes dans l'Ouest, dont l'implantation est parfaitement connue du commandement légitimiste grâce à un fonctionnaire du ministère de la guerre nommé Castan⁶⁰. Secondées par la garde nationale, ces unités sont employées, dès la fin de l'année 1830, à la recherche des « bandes », formées le plus souvent de jeunes gens refusant de servir l'armée de la Monarchie de juillet après avoir été tirés au sort. Il faut préciser ici que la situation internationale a conduit Louis-Philippe à renforcer les effectifs de l'armée : une ordonnance du 25 septembre 1830 prescrit une levée de 108 000 hommes, pris sur divers contingents et un rappel d'autres hommes récemment libérés. Comme la levée de 300 000 hommes décrétée par la Convention en 1793, ces mesures se heurtent à l'hostilité des populations dans tout l'Ouest⁶¹. Mêmes causes, mêmes effets ! Dès novembre 1830, en Morbihan, les premiers réfractaires « prennent le maquis », comme on dira plus tard. Ils sont accueillis par des vétérans de la « grande chouannerie », selon le mot de M. Guillot⁶². Le 2 février 1831, le tirage au sort des conscrits, à Rochefort-en-Terre, provoque une agitation proche de l'émeute et, là comme ailleurs, les gendarmes sont surpris par l'am-

pleur des rassemblements hostiles, qu'ils ont peine à maîtriser⁶³. Le 7 mai, on dénombre 280 réfractaires sur les 1 115 hommes que devait fournir le département. Les « bandes » armées sont ainsi renforcées, restant cependant assez peu nombreuses, mais capables de tenir en haleine soldats, gendarmes et gardes nationaux, parce qu'elles trouvent toujours appui dans la population : « *Aucun paysan du Morbihan ne laissera sans gîte et sans couvert des hommes aux abois. Toute la population est de connivence avec eux, fabriquant des caches pouvant contenir parfois de douze à quinze personnes* »⁶⁴. Capturés - ce qui arrive rarement - les réfractaires peuvent rapidement retrouver la liberté. Le 26 juillet 1831, deux gendarmes conduisent de Vannes à Auray deux réfractaires. Ils sont soudain cernés par des hommes en grand nombre et fortement armés auxquels ils ne peuvent que livrer leurs prisonniers et leurs fusils. Le préfet se rend en personne sur les lieux pour diriger les recherches qui seront vaines⁶⁵.

Les « bandes » survivront jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe. Chargées d'une mission qu'elles ne parviendront jamais à remplir, les forces militaires de ce dernier, dispersées, nous l'avons vu, en de multiples cantonnements, sont à la merci des chouans, au moins dans bien des cas et le commandement légitimiste a bien l'intention de profiter de cette situation.

(Suite page 12)

54) Changy, op. cit., pp. 128-133.

55) Le capitaine de paroisse est responsable des armes et des munitions dont il doit vérifier l'état. Il doit aussi rendre compte au chef de division du moral des hommes, de celui de la population et aussi des déplacements des forces gouvernementales. (Changy, op. cit., p. 128)

56) En Mayenne, Pierre Gaullier commande, autour de Château-Gontier, une division forte de vingt paroisses. (Courson, op. cit., pp. 197-224 et Changy, op. cit., p. 128)

57) Sur la rive gauche de la Loire, le 2^{ème} corps d'armée réunit dix divisions et le 3^{ème} en compte douze. (Changy, op. cit., p. 131. M. de Changy ne nous donne pas les mêmes précisions en ce qui concerne la rive droite et la Bretagne en particulier).

58) Les Côtes-du-Nord forment, de leur côté, le 5^{ème} corps d'armée et l'Ille-et-Vilaine, le 1^{er} ; la partie de la Loire-Inférieure située sur la rive droite est sous le commandement du marquis de Coislin, à la tête d'un corps indépendant de trois divisions. (Courson, op. cit., pp. 162-163 et Changy, op. cit., pp. 130-131)

59) Bertier de Sauvigny, op. cit., pp. 73-74, n. 1.

60) Changy, op. cit., p. 119.

61) Changy, op. cit., pp. 138-143.

62) Guillot, op. cit., p. 19.

63) Guillot, op. cit., p. 23.

64) Guillot, op. cit., p. 26.

65) Guillot, op. cit., pp. 42-43.

(Suite de la page 11)

Le plan de soulèvement est conçu en fonction de cette dispersion des forces de l'ordre, « *totalelement inédit, d'une audace inouïe, mais, qui sait, il pourrait réussir, précisément parce qu'il est déraisonnable* », écrit la dernière en date des biographes de la duchesse de Berry, ajoutant : « *Pour connaître l'issue de cette folle entreprise, il aurait fallu la tenter* »⁶⁶. Or, il n'en a rien été contrairement à ce que l'on croit savoir.

Ce plan, d'ailleurs, était-il si déraisonnable ? Trois phases étaient prévues :

1° - Rassemblement des paroisses dans la nuit précédant le « Jour J » et enlèvement par surprise des cantonnements militaires et des brigades de gendarmerie, si possible sans effusion de sang : il s'agit avant tout de neutraliser les « philippistes », de se saisir de leurs équipements et de leurs armes, tout en offrant aux soldats le choix entre la libération immédiate ou une incorporation dans la nouvelle armée royale, avec avantages de carrière et de solde. Il paraît certain que dans le Morbihan, acquis à 90% à la cause royaliste, ces opérations avaient de grandes chances de réussir.

2° - Prise des petites villes, puis de Rennes - objectif donné aux forces de Cadoudal - et enfin de Nantes.

3° - Contrôle total d'un territoire allant du Cotentin à La Rochelle, englobant Le Mans et Angers. Mise en place d'une organisation civile et militaire sous l'autorité de la Régente, Madame, duchesse de Berry. Par Nantes, on recevra armes et munitions provenant de Hollande et du Portugal. Les roya-

listes ont obtenu, en effet, des appuis extérieurs, la duchesse refusant toute idée d'une intervention militaire d'un pays étranger, quel qu'il soit : la troisième Restauration sera l'œuvre des Français et d'eux seuls⁶⁷.

Au premier rang de ceux-ci, les Bretons ! Dès novembre 1830, Bertier demande à Madame de déterminer « *la province où elle a l'intention d'entrer...* », citant en premier lieu la Bretagne et le Morbihan⁶⁸. En janvier 1831, le même Bertier prévoit que Cadoudal devra « *surprendre le fort Louis* » - il s'agit certainement de Port-Louis - « *et Lorient* », places maritimes pouvant offrir « *de la résistance et de la sécurité* » à la princesse qui pourra s'y établir venant d'Espagne, munie de « *tous les pouvoirs nécessaires* »⁶⁹. En mai 1832, le procureur du Roi de Vannes écrit au procureur général Hello que la duchesse est dans le Morbihan, ou qu'elle va y arriver, ajoutant que l'on s'attend à une offensive royaliste⁷⁰.

Ce magistrat vannetais est mal informé, mais il ne se trompe pas en parlant d'une action armée contre le régime de juillet, puisque, dès l'année précédente, on peut considérer que, ici et là, les armes ont commencé à parler. Le 13 mai 1831, en effet, en forêt de Lanouée, dans l'arrondissement de Ploërmel, des chouans ont ouvert le feu sur un détachement du 43^{ème} de ligne, tuant un sergent et blessant deux soldats, avant de se disperser⁷¹ comme l'avaient fait le 24 février précédent les membres d'un petit groupe réuni autour d'Adrien et Auguste Guérin de La Houssaye : une vingtaine de chouans pratiquaient des visites

domiciliaires à la recherche de fusils. Surpris par une douzaine de soldats du 43^{ème}, commandés par un lieutenant et assistés de gardes nationaux, les royalistes se retranchent autour d'un château, situé, semble-t-il, près de Josselin. Le lieutenant et un garde national sont blessés. Les chouans rompent le combat sans avoir subi de pertes, conformément aux consignes reçues : éviter toute attaque frontale avant la prise d'armes⁷². Le 22 mai 1832, la cour d'assises du Morbihan condamne à mort les frères La Houssaye qui, jugés par contumace, seront fusillés en effigie, peu après, à Ploërmel⁷³.

Le 4 octobre 1831, un autre engagement a lieu à Pleugriffet où un soldat du 46^{ème} de ligne est tué⁷⁴. On relève d'autres faits de ce genre, mais, en réalité, ils ont été certainement beaucoup plus nombreux que ne le disent les archives, observe M. Guillot. Beaucoup d'accrochages n'ont pas laissé de traces, n'ayant pas fait l'objet de procès-verbaux, ni d'enquêtes, à fortiori de poursuites judiciaires. Dans une lettre du 7 octobre 1831, Saint-Victor expose qu'un détachement du 46^{ème} de ligne a essuyé le feu des chouans pendant une demi-heure, avant de battre en retraite, son chef se jugeant encerclé. Les archives ne contiennent aucune trace de cette affaire⁷⁵.

Donc, en 1831, non seulement les Morbihannais sont prêts à se battre, mais encore ils ont commencé à se servir de leurs armes, de même d'ailleurs que les forces de l'ordre, tirant souvent à vue sur des chouans ou présumés tels. Le capitaine de Lannoy, commandant, nous le savons, la gendarmerie

(Suite page 13)

66) Hillerin, op. cit., p. 253.

67) Changy, op. cit., pp. 128-138.

68) Bertier de Sauvigny, op. cit., p. 39.

69) Bertier de Sauvigny, op. cit., p. 65.

70) Guillot, op. cit., p. 69.

71) Guillot, op. cit., p. 29.

72) Guillot, op. cit., pp. 33-36.

73) Guillot, op. cit., p. 36.

74) Guillot, op. cit., p. 38.

75) Guillot, op. cit., pp. 50-51.

(Suite de la page 12)

rie départementale, écrit au préfet : « *Je crois devoir vous assurer qu'il est déplorable de voir... des militaires faire feu sur des hommes qui ne sont point armés et qui fuient* »⁷⁶. Il est rare que des chouans soient capturés. En revanche, les prisons du département sont remplies de détenus politiques, de 50 à 70%, en 1832-1834, à Locminé et à Ploërmel. Il s'agit, dans la plupart des cas, de personnes poursuivies pour « *cris et propos séditieux* », tels que « *Vive Charles X* », « *Vive Henri V* », etc., expressions spontanées des convictions d'une population « *presque unanime* », écrit Jean Guillot, qui donne de très nombreux exemples dans son ouvrage. Parmi les détenus dont la liste a été dressée, on trouve douze femmes, au premier rang desquelles figure la comtesse de Botdéro⁷⁷. Ces cris ou ces propos qualifiés de « *séditieux* » peuvent être associés à des menaces et/ou à des voies de fait à l'encontre des rares libéraux du pays. Ainsi, le 6 janvier 1831, un boulanger d'Elven prend à partie un certain Jean-Pierre Beliard : « *Vous ne philipperez pas longtemps, avant peu vous n'existerez plus !* » Le 20 mars suivant, à Auray, François Piquet, serrurier, et Jean-Louis Lamorie, charpentier de marine, s'en prennent à un nommé Laferrière : « *Ton frère porte le drapeau tricolore à Baud et toi, tu voudrais bien le porter à Auray, mais jamais toi ni personne ne le fera car, avant deux mois, ton parti sera perdu* ». Traité de « *canaille de libéral* »⁷⁸, Laferrière-

re a été frappé. Il a fait arrêter ses adversaires, traduits en cour d'Assises après deux mois de détention. Lamorie est acquitté et Piquet condamné à un mois de prison et seize francs d'amende⁷⁹.

Au total, Jean Guillot a répertorié 250 personnes jugées aux Assises de 1830 à 1850. Les acquittements ont été nombreux, surtout dans les affaires relevant du simple délit d'opinion, qui ne devrait pas avoir de place dans un régime se définissant comme « libéral », mais les jurés peuvent aussi faire preuve de la plus grande indulgence dans des cas plus sérieux. Jean-Marie Moizo et Joseph Dréan, accusés de violences à agent de la force publique, pour des faits qui ont eu lieu le 21 avril 1832 à Josselin, sont acquittés le 15 juin suivant⁸⁰. Il convient d'ajouter que les verdicts de la cour d'Assises interviennent au profit de personnes ayant le plus souvent été emprisonnées plusieurs mois, par exemple Joseph Danilo, acquitté le 8 septembre pour une affaire de cris politiques poussés le 2 février à Rochefort-en-Terre. Comme ceux d'aujourd'hui, on le sait, les magistrats de Louis-Philippe usent et abusent de la détention dite « préventive » ou « provisoire », pratique qui revient, dans de nombreux cas, à faire subir une peine à quelqu'un qui sera ensuite innocenté par ses juges. Aux affaires sur lesquelles le jury a statué s'ajoutent celles qui ont été examinées par les tribunaux correctionnels de Vannes, de Lorient, de Pontivy et de Ploërmel. Elles n'ont pu être répertoriées car les archives de ces tribunaux d'arron-

dissement sont incomplètes, mais M. Guillot estime qu'elles doivent être, toujours pour la même période (1830-1850) au nombre de 200 à 300. On peut regretter qu'il ne nous donne pas quelques exemples de jugements rendus par des magistrats, a priori beaucoup plus sévères que les jurés. Il nous dit, cependant, que l'activité du tribunal de Ploërmel a été particulièrement intense de 1832 à 1835, les condamnations prononcées ne lui paraissant pas avoir été plus lourdes qu'aux Assises. Il ne nous dit pas, par ailleurs, comment et selon quels critères, certaines affaires politiques ont été « correctionnalisées »⁸².

De toutes façons, ces condamnations ne pouvaient sensiblement modifier l'esprit public. Au contraire, elles ne faisaient certainement qu'accroître le mépris et l'hostilité du pays à l'égard du nouveau régime. Les chouans du Morbihan étaient, sans nul doute, prêts à combattre au printemps de 1832. Ils ne se sont pas soulevés parce qu'ils n'en ont pas reçu l'ordre, ceci n'étant rien d'autre que la conséquence des manœuvres de certains dirigeants parisiens du mouvement royaliste, refusant l'idée même d'action armée et décidés à tout faire pour provoquer l'échec du soulèvement s'il venait à se produire, se muant ainsi en auxiliaires du régime qu'ils prétendaient combattre, aussi étonnant que cela puisse paraître. Ceux qui se nomment « royalistes sensés » soutiennent que la troisième restauration pourra s'accomplir dans la légalité, avec des

(Suite page 14)

76) Guillot, op. cit., p. 51.

77) Adélaïde de Cambout, comtesse de Botdéro, est condamnée, le 14 juin 1832, à deux mois de prison et 2 000 francs d'amende, pour « *cris séditieux* » poussés à Erdeven le 29 février précédent et non par elle-même, en particulier, mais par les invités au mariage d'un de ses paysans (Guillot, op. cit., p. 192). Elle avait très certainement des activités politiques beaucoup plus importantes. Son château avait été fouillé, en février 1831, par des militaires du 43^{ème} de ligne qui, à la recherche d'armes, sont allés jusqu'à arracher les planchers (Guillot, op. cit., p. 17). Le colonel Janin, commandant le régiment, est venu en personne diriger l'opération, contraignant la comtesse à nourrir, abreuver et chauffer plusieurs centaines d'hommes (Courson, op. cit., pp. 35-37). Un an plus tard, le juge de paix de Belz, écrit au procureur du Roi de Lorient : « *J'ai tout lieu de croire que l'absence de Madame du Botdéro* », arrêtée sur dénonciation, « *est une chose essentielle à la tranquillité du pays* » (Guillot, op. cit., pp. 66-67).

78) Guillot, op. cit., p. 22.

79) Guillot, op. cit., p. 25.

80) Guillot, op. cit., pp. 71-72.

81) Guillot, op. cit., p. 188.

82) Guillot, op. cit., pp. 94-97.

(Suite de la page 13)

discours, des brochures ou des livres et, enfin, de bonnes élections. Ils disposent à Paris d'un journal très influent, la *Gazette de France*, qui publie, le 6 juin 1832,

en première page, le communiqué triomphant du comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur de Louis-Philippe, se félicitant de sa double victoire, sur les royalistes de l'Ouest et sur les républicains

de Paris⁸³.

Rien n'est changé cependant dans le Morbihan dont les convictions et les espérances demeurent, et demeureront longtemps encore celles que nous avons dites.

III. Le pays de la fidélité

Le 15 mai 1832, la duchesse de Berry donne aux forces royalistes l'ordre d'entrer en action le 24 du même mois⁸⁴, mais tout va être remis en question : le 22 mai, à midi, le maréchal de Bourmont, chef militaire des forces clandestines du mouvement royaliste, signe les lignes suivantes : « *Retardez de quelques jours l'exécution des ordres que vous avez reçus pour le 24 mai, et que rien d'ostensible ne soit tenté avant de nouveaux ordres, mais continuez à vous préparer* ». Selon Aurélien de Courson, Bourmont aurait fait l'objet de manœuvres de ceux que l'on appelait les « pancaliers », chefs de division vendéens hostiles à la prise d'armes⁸⁵. Il aurait été « *quasi séquestré par eux* »⁸⁶. Ce dernier point n'est pas établi. En revanche, il est certain que le maréchal s'est laissé convaincre par certains responsables du mouvement sur la rive gauche de la Loire, acquis aux vues de la *Gazette de France* et du comité parisien dont l'avocat Berryer est le porte-parole. C'est Berryer qui obtient du maréchal le contre-ordre, donné à l'insu de la duchesse de Berry. Mise devant le fait accompli,

Madame est invitée, peu après, par l'avocat légitimiste à quitter la France au plus vite, ce qu'elle refuse de faire. Il faut préciser, ici, que deux mois auparavant, Berryer écrivait à la princesse qu'elle devait venir sans attendre dans l'Ouest et que, si elle s'abstenait de le faire, le soulèvement se ferait sans elle. Comme l'observe Thérèse Rouchette « *le caractère de l'avocat n'était peut-être pas à la hauteur de son talent oratoire* »⁸⁷.

À propos de Bourmont, la dernière en date des biographes de la duchesse de Berry se montre beaucoup plus sévère, n'hésitant pas à parler de trahison : elle parle en effet d'un homme « *qui s'est déjà renié trois fois* »⁸⁸ et auquel en raison de ses « *revirements successifs* », ses contemporains ont décerné « *l'épithète de traître* »⁸⁹. Et encore, à propos de Marmont, elle nous dit de ce dernier, qu'à la différence de Bourmont, il n'avait trahi « *qu'une seule fois* »⁹⁰.

Dans ses *Souvenirs*, Ferdinand de Bertier avait déjà noté que le maréchal « *qui avait servi un peu tous les partis... avait des amis*

dans tous »⁹¹. Il est certain que le comportement de Bourmont a directement provoqué l'échec de l'entreprise militaire dont il avait accepté le commandement. Comment « *pouvait-il espérer que son ordre, lancé moins de trente heures avant la date fixée pour la prise d'armes, arriverait à temps ? Si ce n'est pas du sabotage, cela lui ressemble furieusement* »⁹². « *ORDRE/CONTRE-ORDRE - DÉSORDRE* », dit-on depuis longtemps dans l'armée, mais, en l'espèce, le dernier mot est beaucoup trop faible et il faut dire : « *ORDRE/CONTRE-ORDRE - DÉSASTRE* » ! La décision prise le 22 mai 1832 a fait que, désormais, la partie est perdue pour les royalistes. La réussite du plan que nous savons reposait essentiellement sur l'effet de surprise. Rappelons qu'à la date du 15 mai, le gouvernement ignore la présence de la duchesse de Berry dans l'Ouest : il la croit toujours dans le Midi, où il la fait chercher obstinément. Il n'a donc pris aucune disposition particulière dans les pays de l'Ouest où ses forces restent disséminées. Le contre-

(Suite page 15)

83) Le ministre de l'Intérieur de Louis-Philippe s'écrie : « *... périssent les factions au pied du trône de Juillet soutenu par la France constitutionnelle !* ». La *Gazette de France*, organe des légitimistes se disant « royalistes sensés », ajoute, de son propre mouvement : « *Nous ne cessons de répéter aux Français : Point de violence... Tout ce qui se fait en dehors des voies parlementaires ne peut avoir un jour de durée dans un pays comme la France* » (La *Gazette de France*, 6 juin 1832, p. 1).

84) Changy, op. cit., pp. 177-178.

85) Le mot *pancalier*, d'origine vendéenne, sert à désigner un chou de belle apparence, mais dépourvu de cœur (Changy, op. cit., p. 166, n. 70).

86) Courson, op. cit., p. 196.

87) Rouchette, op. cit., pp. 145-146.

88) Hillerin, op. cit., p. 155.

89) Hillerin, op. cit., p. 470. Un quotidien parisien, de tendance violemment « libérale », ironise à propos du futur vainqueur d'Alger et des déclarations qu'il a cru devoir faire après avoir débarqué en Afrique. Il s'agit du *Figaro*, première manière, où l'on peut lire, à la date du 9 juin 1830 : « *M. de Bourmont, dans sa proclamation aux Algériens dit « votre sainte religion ». Est-ce qu'il voudrait aussi désertier la religion catholique ?* ». Le même thème est repris le lendemain : « *Dans sa proclamation, M. de Bourmont n'a pas osé appeler les Arabes infidèles, de crainte qu'on ne lui dise : infidèle vous-même* ». Et encore, le 11 juin : « *Il ne manquait plus à M. de Bourmont que de se faire Arabe* ».

90) Hillerin, op. cit., p. 473.

91) Bertier, op. cit., p. 501.

92) Hillerin, op. cit., p. 253.

(Suite de la page 14)

ordre ne pouvant arriver à temps partout, des hommes se sont mis en marche, par exemple dans la Sarthe, aux jour et heure fixés, ce qui a donné l'alarme. Très vite, le maréchal Soult, ministre de la Guerre, donne des ordres appropriés à la situation qu'il vient de découvrir : regrouper immédiatement tous les détachements déjà en place des divers régiments implantés dans le Morbihan et ailleurs. En même temps, il ordonne à diverses unités d'infanterie et de cavalerie de faire mouvement vers les départements de l'Ouest, au nord et au sud de la Loire. Refusant de suivre les recommandations de Berryer, la duchesse de Berry impose à Bourmont de fixer au 4 juin la date de la prise d'armes. Ce dernier ne paraît pas avoir tenté de la faire revenir sur cette décision, incontestablement mauvaise, il ne pouvait l'ignorer.

L'attitude de Bourmont n'était pas nouvelle : un soulèvement avait été prévu pour le 20 septembre 1831. Très vite, le vainqueur d'Alger avait décidé de renvoyer au 2 octobre la date d'entrée en action des forces légitimistes, avant d'ajourner l'opération sine die. Peu après, Bertier écrivait à la duchesse de Berry : « *Les ordres et contre-ordres donnés le mois dernier ont fait mauvais effet... et j'ai entendu à ce sujet des plaintes vives... À l'avenir il faut tâcher d'éviter les indécisions, les irrésolutions. Si, au commencement du printemps, les circonstances paraissent plus favorables, il faudra bien les peser avant de se lancer dans une action, car c'est chose bien grave, mais, une fois décidée, il ne faudra plus d'hésitation* »⁹³. Six mois plus tard, la leçon tirée

par Bertier a été perdue par Bourmont qui a refait exactement la même faute, si surprenant que cela puisse paraître, à moins qu'il n'ait eu le dessein secret de provoquer l'échec de l'action militaire légitimiste, ce que l'on ne peut exclure. Laure Hillerin nous parle du plan de 1832 qu'elle attribue, trop généreusement d'ailleurs, au « *cerveau romanesque* » de Madame : « *C'était compter sans Bourmont, le déserteur de Waterloo, et sans l'avocat Berryer, l'homme à la voix d'or, enivré de ses propres paroles. L'orateur réussit fort bien à convaincre le vieux maréchal, qui ne demande qu'à tergiverser : à midi, après une brève conférence, Bourmont signe le contre-ordre fatal* »⁹⁴. À partir de ce moment, mais pas du tout AVANT, il est permis de dire, avec notre auteur, que la partie que l'on va tout de même tenter de jouer est « *perdue d'avance* ».

Peu après, Joseph de Cadoudal écrit à Bourmont : « *... le soulèvement du Morbihan n'aura pas lieu le 4... Tout est fini. Je pars pour Jersey* »⁹⁵. Cadoudal et Guillemot refusent de sacrifier leurs hommes dans une lutte désormais sans espoir, alors qu'auparavant tout était possible. La Rochemacé, chef de la division d'Ancenis, prend tout de même les armes, mais après avoir écrit au même moment au marquis de Coislin : « *Je persiste à regarder ce contre-ordre comme un malheur. Partout, nous prenions les libéraux à l'improviste et nos hommes étaient remplis de la plus grande ardeur. Maintenant leur ardeur et leur confiance ont diminué... ils craignent d'être trompés... ils éprouvent une vive douleur qu'on ait manqué une occasion si favorable* »⁹⁶. Reve-

nant sur ces faits, le baron de Bordiné, l'un des principaux chefs royalistes du Maine, écrit, dans un rapport adressé à la duchesse de Berry : « *Il ne reste qu'un mot dans le pays : « Il fallait partir le 24, LE CONTRE-ORDRE EST UNE TRAHISON ! »* »⁹⁷.

À ces témoignages donnés par des chefs du mouvement légitimiste - et il serait facile d'en donner beaucoup d'autres allant dans le même sens -, on peut joindre l'opinion d'un historien, auteur d'un des premiers manuels en usage sous la III^{ème} République. Il s'agit de Gustave Ducoudray qui, à propos de la « prise d'armes » de 1832, écrira : « *Un contrordre qui la retarda donna au gouvernement le temps de la prévenir* »⁹⁸. Il y a là une évidence que beaucoup d'auteurs perdront complètement de vue dans la suite, et jusqu'à nos jours. Les mêmes ignoreront que les convictions politiques des Morbihannais sont restées ce qu'elles étaient, tout au long du gouvernement de Louis-Philippe, comme le souligne M. Guillot, preuves à l'appui.

Au moment où la duchesse de Berry se réfugie à Nantes, « *la campagne morbihannaise est presque calme, mais toujours sous tension* ». Le « *légitimisme populaire* » est toujours vivant, « *comme si rien ne s'était passé en Vendée, comme si la duchesse de Berry était libre de ses mouvements et prête à assurer la régence pour son fils* »⁹⁹ et, après l'arrestation de Madame, « *l'agitation ne faiblit guère* »¹⁰⁰. En 1833, la situation est « *identique* » à celle de 1831 : le préfet Lorois tempête toujours contre les « *bandes de*

(Suite page 16)

93) Bertier de Sauvigny, op. cit., p. 92.

94) Hillerin, op. cit., pp. 252-253.

95) Cité par Bertier, op. cit., p. 451. Voir également Changy, op. cit., pp. 185-203.

96) Changy, op. cit., p. 185. Cette lettre a été publiée à deux reprises peu après les événements évoqués : *La Vendée et Madame*, par Derroncourt (Dumas), Paris-Londres, 1833, pp. 357-358 et Nettement, *Mémoires historiques de S.A.R. Madame la duchesse de Berry depuis sa naissance jusqu'à ce jour*, op. cit., Tome III, pp. 163-164.

97) Courson, op. cit., pp. 371-372.

98) Ducoudray Gustave, *Histoire de France et histoire contemporaine de 1789 à la Constitution de 1875*, Hachette, 1889, p. 523.

99) Guillot, op. cit., p. 77.

100) Guillot, op. cit., p. 91.

(Suite de la page 15)

brigands qui infestent les campagnes ». Le procureur de Lorient écrit, le 29 mai, au procureur général : « ... les intrigues des carlistes continuent, l'agitation devient vive », alors que dans l'arrondissement où il exerce ses fonctions, l'opinion royaliste est certainement moins forte qu'ailleurs¹⁰¹.

Dans son « royaume de Bignan », Julien Guillemot organise, le 15 juillet 1833, une célébration de la fête d'Henri V : « Dès la pointe du jour, il sera tiré vingt et un coups de fusil dans chacune des paroisses... et chacun de nous demandera au ciel d'accorder bonne santé à notre roi et d'accomplir nos vœux les plus chers »¹⁰². Peu après, le procureur de Lorient écrit encore : « Les démonstrations carlistes viennent

*d'éclater sur différents points de notre département... ces désordres indiquent que l'organisation des chouans subsiste toujours et que l'exécution du complot se poursuit »*¹⁰³. Le 15 octobre 1834, près d'Elven, deux gendarmes et six soldats du 106^{ème} de ligne conduisent à Rennes trois réfractaires. Ces derniers sont délivrés par un groupe de chouans, fort d'une cinquantaine d'hommes. Des coups de feu sont échangés qui ne font pas de victime¹⁰⁴.

Souvent moins spectaculaires, les faits de chouannerie sont encore nombreux au cours des années suivantes, et jusqu'en mars-avril 1848, donc après la chute du « roi-citoyen » : on arrête encore, pour « cris séditieux » trois hommes qui seront acquittés, après plusieurs mois de détention¹⁰⁵. Auparavant, le 3 novembre 1847, la

diligence de Nantes à Brest est arrêtée, non loin d'Auray, à Pont-Sal, par un groupe d'hommes armés qui s'emparent de 40 000 francs en pièces d'argent appartenant au gouvernement. Des deux gendarmes formant l'escorte, l'un a été tué, l'autre a réussi à s'enfuir. Les assaillants n'ont pas eu de perte. Bien que la lumière n'ait jamais été complètement faite sur cet événement, il paraît probable que l'opération ait été l'œuvre de chouans et non un acte de pur banditisme : les divers passagers, traités avec égards, n'ont été dépossédés ni de leurs bagages, ni de l'argent qu'ils avaient sur eux. M. Guillot a consacré un livre à cette affaire et à ses prolongements judiciaires, notant que ses organisateurs n'ont pu être identifiés¹⁰⁶.

Conclusion

Si l'on s'en tient au « cliché » dont parlait Aurélien de Courson, le soulèvement royaliste de 1832, ne serait que l'expression d'une sorte de coup de tête d'une femme écervelée. Cette désinformation apparaît dès le XIX^{ème} siècle ; elle est encore très répandue et il suffit d'en donner quelques exemples.

Dans son *Manuel d'Histoire consacré à l'Époque contemporaine*, paru en 1908, Alfred Mallet définit l'essai de soulèvement de la Vendée - il ignore ou veut ignorer les pays du nord de la Loire - comme une des « tentatives puériles » exprimant l'hostilité du parti légitimiste, « parti de salon et de sacristie, peu dangereux parce que... numériquement faible... ceux qui le composaient n'étaient pas hommes à descendre dans la rue » et, surtout, la « masse du peuple leur était violemment hostile »¹⁰⁷. Dans ces conditions, Mallet peut se permettre de conclure que la « tentative de la duchesse de Berry était une aventure sans importance »¹⁰⁸. Cet historien ne savait pas de quoi il parlait. Sur ce point précis, il a désinformé plusieurs générations de Français : son « Manuel », réédité à maintes reprises, avec le concours de Jules Isaac, a été en usage pendant de longues années dans l'enseignement secondaire public...

De cet ouvrage scolaire, marqué par l'ignorance et/ou le parti-pris, on peut rapprocher l'un de ceux dont on se servait à la même époque dans certains établissements privés. On y retrouve, en 1905, fort curieusement, les thèses des « royalistes sensés » de 1832. À la différence de Mallet, l'auteur n'est certainement pas hostile au légitimisme, mais, parlant de « duchesse de Berry en Vendée » - comme si la Vendée était seule en cause ! -, il écrit : « La très grande majorité des légitimistes attendaient (sic) le retour de la royauté de la sagesse de la nation qui finirait par reconnaître dans le parti royaliste le vrai défenseur de l'ordre et de la liberté. Mais un petit nombre refusaient (sic) de se renfermer dans la légalité et ne comptaient (sic) que sur les armes pour le triomphe de leur cause. Cette minorité, grossissant son importance, pressait la veuve du duc de Berry de passer en France... La duchesse, jeune, ardente, écouta volontiers ces imprudents conseils... La Vendée de 1832 n'était plus la Vendée de 1793. Toujours fidèles à la vieille monarchie, les paysans hésitaient cependant à reprendre les armes, parce

(Suite page 17)

101) Guillot, op. cit., p. 103.

102) Guillot, op. cit., pp. 103-104.

103) Guillot, op. cit., p. 105.

104) Guillot, op. cit., pp. 113-115.

105) Guillot, op. cit., p.198.

106) Guillot Jean, *L'étrange affaire de Pont-Sal*, op. cit..

107) Mallet Alfred, *L'époque contemporaine*, Hachette, 1908, p. 338.

108) Mallet, op. cit., p. 343.

que leur religion n'était point menacée ; d'ailleurs le pays, sillonné maintenant de routes stratégiques, ne permettait pas d'espérer la victoire sur des troupes régulières. Aussi, la plupart des chefs vendéens refusèrent-ils de marcher. Marie-Caroline cependant s'obstina... Trois bandes seulement répondirent à son appel »¹⁰⁹.

C'est le thème de la cause perdue que l'on retrouve avec Gabriel du Pontavice, en 1991, à propos des mêmes événements : « action désespérée », close « sur un éclat de rire du destin »¹¹⁰. Le même auteur écrit encore qu'après 1800 il n'y a plus que des « actions isolées, tentatives désespérées d'hommes qui, comme Cadoudal, vivaient d'illusions »¹¹¹. Il va même jusqu'à parler de « chouans de la décadence », ajoutant qu'en 1832 « cette dernière fois encore l'air du temps jouera contre eux »¹¹². Cet écrivain parle du soulèvement de la duchesse de Berry comme un aveugle parle des couleurs : sa bibliographie, indigente et désordonnée, ne mentionne ni les livres d'Aurélien de Courson, ni celui de Hugues de Changy, paru plusieurs années avant le sien. On voit qu'il n'a pas cherché à connaître des faits sur lesquels il a cru devoir émettre des jugements parfaitement arbitraires.

On est allé encore plus loin : il ne s'agit plus seulement de tenter de minimiser, voire de ridiculiser le mouvement légitimiste, mais de le chasser de l'histoire au moyen du silence, première forme de la « contre-histoire » dont parle M. Ferro, dans son *Histoire sous surveillance*.

Dans un petit ouvrage de vulgarisation, paru en 1995, à Rennes, un universitaire a déclaré que l'action de la duchesse de Berry n'a eu « aucun retentissement au nord de la Loire »¹¹³. Il admet, toutefois, qu'il s'est passé quelque chose sur la rive gauche du fleuve

D'autres auteurs, plus radicaux, ont décidé d'arrêter au premier Empire l'histoire de la chouannerie toute entière. C'est d'abord le cas de Charles Le Goffic, dans sa *Chouannerie* : il assure, avec autorité, que celle-ci est morte dès l'avènement du premier consul, les quelques attentats dirigés contre ce dernier étant « l'œuvre d'isolés ou d'un groupe réduit d'individus sans racines dans l'opinion »¹¹⁴. Il ne s'est donc rien passé dans l'Ouest en 1815, ni en 1832 !

Beaucoup plus près de nous, en 2001, on a publié une *Histoire générale de la chouannerie*, « fort volume », comme disent les libraires, dans lequel on a fait une impasse totale sur l'action légitimiste : on s'arrête, comme l'avait fait Le Goffic, à la mort de Georges Cadoudal¹¹⁵, sans explication d'aucune sorte.

« Ce dont on ne parle pas n'existe pas ». Cette formule caractérise ce que l'on nomme « désinformation ». Elle vaut aussi bien pour toutes sortes de questions contemporaines que pour l'histoire. La dernière chouannerie, du temps de Louis-Philippe, cependant la mieux organisée de toutes, n'aurait donc jamais existé !

À partir de l'exemple du Morbihan que nous venons d'évoquer, nous avons pu retrouver cette chouannerie légitimiste dont, grâce à M. Guillot, sans oublier les travaux d'Aurélien de Courson et, plus récemment, de M. de Changy, ni les publications de l'Association du Souvenir de la Chouannerie mayennaise, nous connaissons de mieux en mieux le visage. Avec leurs brutalités et leurs défauts, voire leur cruauté et aussi certains excès de boisson - ils n'étaient pas des anges ! -, ces hommes qui ont lutté obscurément pendant dix-huit ans, ces chouans de Bretagne et du Maine ont affronté la mort et la prison pour leur idéal politique. Ils ont droit à l'histoire dont on a voulu les chasser et l'on peut, pour conclure, reprendre le refrain d'une de leurs chansons, recueillie dans le premier tiers du XX^{ème} siècle par l'abbé François Cadic :

« Vivent les chouans, les chouans, les chouans, vivent les chouans du Morbihan »¹¹⁶

Charles-Antoine Cardot

Ste-Anne d'Auray, le 26 septembre 2010

109) Uny Jules, *La France et l'Europe (de 1789 à nos jours)*. Cours d'histoire à l'usage des jeunes filles, Poussielgue, Alliance des Maisons d'Éducation chrétienne, 1905, pp. 375-376.

110) Pontavice Gabriel du, *La Chouannerie*, P.U.F. (« Que sais-je ? »), 1991, p. 117.

111) Pontavice, op. cit., p. 16.

112) Pontavice, op. cit., p. 78.

113) Dupuy Roger, *La chouannerie*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1995, p. 32.

114) Le Goffic Charles, *La Chouannerie. Blancs contre Bleus. 1790-1800*, Hachette, 1930, p. 237.

115) Bernet Anne, *Histoire générale de la Chouannerie*, Perrin, 2001.

116) Cette chanson, très authentiquement populaire, a été recueillie au début du XX^{ème} siècle par l'abbé Le Moing et publiée peu après par son oncle, l'abbé François Cadic (1864-1929) dans sa revue mensuelle *La paroisse bretonne de Paris*, dont il était le fondateur et le directeur. L'abbé Cadic, « recteur » des Bretons de Paris, est l'auteur d'une *Histoire populaire de la chouannerie* parue dans sa revue de 1908 à 1918, rééditée en 2003 par les Presses Universitaires de Rennes et pour laquelle il s'est appliqué à réunir un certain nombre de « Chants de chouans ». Ces derniers ont fait, sous ce titre, l'objet d'un ouvrage publié en 1949 par la « Librairie celtique », à l'initiative de Vincent Le Diberder, qui en a signé l'introduction après en avoir rassemblé les éléments. « Vivent les Chouans » comporte quarante-six couplets en langue bretonne, dont on nous donne la traduction. Le refrain seul est en langue française. L'auteur inconnu de cette œuvre - qui n'en a peut-être pas composé la musique - est, nous dit l'abbé Cadic, un « poète », qui a voulu donner une vue d'ensemble de l'histoire des insurrections du Morbihan de 1793 à 1815, évoquant tour à tour les exploits de Georges Cadoudal, l'affaire de Quiberon, la bataille du Pont du Loch... (*Chants de Chouans*, par François Cadic, Librairie celtique, 1949, pp. 184, 212 et 217-218)

Maurice et Charles Maignen

Contre-révolution et monde ouvrier

Nous reproduisons, ici, le texte de la première partie de la conférence donnée par le Père Mac Auliffe de la Communauté des Oblats de St-Vincent de Paul, lors de la « galette des rois » organisée, le 23 janvier 2011, par le cercle Paul Barillon (Anjou). Nous remercions vivement le Père Mac Auliffe qui a bien voulu nous donner l'autorisation de la publier. La seconde partie de cette conférence fera l'objet d'une publication dans une livraison ultérieure de *La Gazette Royale*.

L'oncle et le neveu. Même famille de sang, même famille religieuse née à Paris en 1845 : les Frères de Saint-Vincent de Paul. L'oncle (1822-1890) est l'un des trois fondateurs, le Frère Maurice Maignen. Le neveu (1858-1937) est prêtre de la Communauté, le Père Charles Maignen.

I. Le Frère Maurice Maignen

« *Le cœur du Christ battait dans sa poitrine* » a dit du Frère Maurice Maignen le Père Alfred Leclerc, Supérieur général au moment du décès du Frère. Les apprentis parisiens le surnommaient : « *Notre Seigneur* », tant il ressemblait, « *avec ses traits réguliers et sa belle barbe d'un blond doré, à l'image que les peintres célèbres ont donnée du Sauveur* ».

Jeunesse

J'ai imaginé que le Frère Maurice Maignen se présente pour vous dire ses origines familiales et les dures années de sa jeunesse.

« *Je suis né, le 3 mars 1822, en plein cœur de Paris, dans le quartier des Halles, au 5 de la rue où fut assassiné Henri IV, la rue de la Ferronnerie. J'avais trois jours quand, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, je devins fils de Dieu par le baptême. Mon père et mon grand-père paternel étaient parisiens et, tous les deux, doués pour le dessin et la peinture. Ce talent valut à mon grand-père une aventure, lors de la vague de terreur qui souffla, en 1798, sous le Directoire. Il avait dessiné une image, qu'avait gravée mon futur grand-père maternel, Monsieur Chateigner, de Nantes. L'estampe représentait « les efforts impuissants de l'impiété pour renverser la Croix » ; il l'avait mise en vente et présentée comme un « sujet utile à l'édification de la jeunesse » dans la boutique qu'il tenait, rue Saint-Denis. En fait, il écopa d'un mois de prison ferme, pour tentative de fanatiser les citoyens et de troubler l'ordre public !*

Mon père a épousé en 1821 la fille de Monsieur Chateigner. Avec son pinceau d'artiste, il subvenait aux besoins de notre famille, agrandie, lorsque j'eus deux ans, d'un petit Louis. Nos parents ne nous ont pas tellement donné l'exemple de la pratique religieuse : ils ont néanmoins pourvu à notre éducation chrétienne. Au catéchisme, j'ai eu les cours de l'abbé Dupanloup, le futur évêque d'Orléans. J'ai été profondément impressionné par la procession triomphale qui conduisit de Notre-Dame à la chapelle des Laza-

ristes, rue de Sèvres, le corps de saint Vincent de Paul, dont la charité avait conquis le cœur du peuple de France ! J'avais huit ans. Tout allait bien pour nous. Après l'école primaire, rue du Bac, je suis allé à l'institution Guillerez, rue de la Ville-l'Évêque. À douze ans, j'ai fait, avec ferveur, ma première communion. À treize ans et demi, je suis entré comme externe au collège Bourbon, l'actuel lycée Condorcet, près de Saint-Lazare ».

Maurice a hérité de son père son talent d'artiste. Soudain, l'épreuve vient visiter la famille. Atteint de paralysie, Monsieur Maignen doit renoncer à la peinture, le gagne-pain de tous les siens. Il faut retirer des études Maurice et Louis. Bientôt la misère succède à la gêne. Maurice a quinze ans. Il réalise son devoir : travailler pour soutenir sa famille. Le voilà qui compose de petits tableaux, puis s'en va, à travers Paris, de porte en porte, pour tâcher de les vendre aux marchands de tableaux... Il essuie plus d'un refus et ramène à la maison, le soir, le maigre fruit de ses labeurs. Cette vie d'humiliations, de privations, de souffrances, dure presque cinq ans et le prépare à comprendre et à soulager les misères des pauvres, que bientôt Dieu va confier à ses soins : il a éprouvé toutes leurs angoisses. Cependant, le ciel s'éclaircit un peu.

« *À dix-sept ans, je suis admis à l'École des Beaux-Arts. Puis le père d'enfants à qui j'enseigne le dessin, le comte Benoît d'Azy, futur beau-père d'Augustin Cochin, obtient pour moi une place au « Chemin de fer de Rouen », toute nouvelle administration. C'était pour ma famille une source de revenus moins aléatoire que la peinture. Et maintenant, Louis gagnait aussi un peu d'argent ».*

Pendant ces dures années, Maurice a délaissé ses devoirs religieux. Mais il continue à faire sa prière, le soir dans son lit. Et, lorsque son nouvel emploi lui laisse libres ses soirées, il va à Notre-Dame, avec Monsieur Benoît d'Azy, écouter les conférences du

(Suite page 19)

(Suite de la page 18)

Père de Ravignan. Dans ce cœur de dix-neuf ans, la foi, vive et profonde, lors de la première communion, mais éteinte au dur contact du monde, commence à se réveiller et lance des éclairs. Maurice oscille entre l'indifférence et l'enthousiasme, « *sans vouloir nier, sans oser croire* ».

Au hasard des lectures qu'il fait en toute liberté, quelques écrits socialistes lui tombent entre les mains. C'est l'époque des Louis Blanc, Fourier, Proudhon, Buchez... « *Je fus vite attiré par leurs théories humanitaires et fort touché de leurs plaintes sur la misère des ouvriers... Je ne crois pas, dans toute ma vie, avoir rencontré un plus grand danger pour mon salut. Mais le Bon Dieu veillait sur moi...* ».

Nous sommes en 1843. Maurice entend parler de la Société de Saint-Vincent de Paul, fondée dix ans plus tôt : des jeunes gens comme lui vont au domicile des pauvres leur porter des secours. Il se rend rue de Sèvres, dans la chapelle où se trouve le corps de Monsieur Vincent. Le Frère lazariste, qui le reçoit, l'oriente vers Monsieur Jean-Léon Le Prévost (1803-1874), employé au Ministère des Cultes et président de la Conférence Saint-Vincent de Paul de Saint-Sulpice. Avec beaucoup de délicatesse, M. Le Prévost ramène Maurice Maignen totalement au Bon Dieu. Il l'emmène aux séances de l'œuvre de Saint-François-Xavier pour les ouvriers, qui lui donnent un autre point de vue que celui des socialistes sur le problème ouvrier. Tous deux se rendent aux diverses manifestations de la foi rayonnante de l'Église : cérémonies, conférences religieuses, départs des missionnaires pour la Chine ou le Tonkin...

Maurice n'a plus qu'un pas à faire pour se rapprocher tout de bon de Dieu. Monsieur Le Prévost lui fait rencontrer le Père Beaussier, qui entend la confession du jeune homme. Dès lors, tous les matins, il va à la messe. Une nouvelle existence commence, où Monsieur Le Prévost, qu'il ne quitte plus, l'initie à toutes les œuvres charitables pour les pauvres et les orphelins-apprentis.

Frère de Saint-Vincent de Paul

Avec enthousiasme, Maurice Maignen aide à la fondation des Frères de Saint-Vincent de Paul, dont il devient le troisième membre en 1846.

Maurice Maignen était très attaché à sa mère et à son frère ; ce lien le retenait de se donner tout à Dieu dans la nouvelle Congrégation, où Monsieur Le Prévost avait rejoint Clément Myionnet le 1^{er} Mai 1846. Le 2 septembre suivant, profitant de l'émotion que lui a causée une réflexion blessante de sa mère, il ne fait ni une ni deux : il donne sur-le-champ sa démission au ministère de la Guerre, laisse un mot à sa mère, et quitte Paris pour la Normandie, où Monsieur Le Prévost était en repos... Il veut s'unir à la Communauté. Sagement, Monsieur Le Prévost l'envoie à Chartres prier et réfléchir près de Notre-Dame, afin de vérifier si la folle décision est de Dieu. Quinze jours plus tard,

quand la conviction est acquise de la vocation du troisième frère, Clément Myionnet, dans les jours où la Vierge Marie apparaît à La Salette, vient le rejoindre à Chartres, d'où ils se rendent, pour une retraite, à la Grande Trappe de Soligny. Le 3 octobre, Maurice Maignen est en Communauté à la rue du Regard. Sa mère lui pardonne ; elle est même contente, parce que Monsieur Myionnet lui a dit que son fils porterait le titre de sous-directeur.

Le voici à pied d'œuvre, découvrant la misère d'une population ouvrière venue en ville chercher du travail pour vivre.

Avec M. Le Prévost, il avait découvert la misère des familles incapables de pourvoir à l'éducation et à l'apprentissage de leur progéniture, ce qui avait conduit les confrères à exercer une tutelle des enfants pour les placer à l'école ou en apprentissage dans les ateliers ; ce qui est le « patronage » au sens premier. Maintenant qu'il est chargé, avec Clément Myionnet, des apprentis, il découvre, grâce à la visite des patronnés dans les ateliers, les souffrances intolérables de l'enfance ouvrière. Voici le portrait de l'apprenti parisien que trace Maurice Maignen, et qu'il surnomme « Moucheron ».

Portrait physique d'abord :

« *Moucheron a quatorze ans ; on lui en donnerait sept. Son front est trop développé ; il a les yeux éteints, renfoncés, bordés d'un cercle violet et bistré. Il a un nez vulgaire, relevé, épaté, les narines toujours flairantes. Ses lèvres sont étroites, décolorées, sa bouche grande. Par moment, au fond de la tête, l'œil s'allume d'un feu étrange ; la bouche s'ouvre, mais le rire est une grimace et les dents grincent. Il est petit et fluët, souple et alerte, comme l'insecte dont il porte le nom. Il est maigre, sec, et sa charpente osseuse est informe. Son dos est voûté, sa poitrine étroite ; ses épaules, ses bras et ses mains développés par un travail d'esclave au-dessus de son âge et de ses forces sont musclés comme ceux d'un homme, tandis que le buste est resté chétif comme celui d'un très jeune enfant. Il se meut pas saccades et par mouvements déhanchés. Tout le corps est en proie à une agitation perpétuelle, qui ressemble à cette infirmité nerveuse qu'on appelle la danse de Saint-Guy. Voilà le portrait de Moucheron et le type de l'apprenti parisien* ».

Puis portrait moral :

« *À l'atelier, l'idée de l'enfance est perdue. Son âme, son innocence y sont encore plus maltraitées que son corps. Il pousse, il grandit, il se développe au milieu de cette atmosphère. C'est l'école du vice brutal, de l'impiété sauvage, de l'immoralité abrutissante. L'apprenti n'est pas un enfant et n'est jamais un homme* ».

Enfin portrait spirituel :

« *Tout enfant est bon. Il arrive à l'atelier, avec une*

(Suite page 20)

(Suite de la page 19)

croyance. Il est confiant, il est aimant ; il a la conscience droite. L'atelier lui vole la foi, non seulement en Dieu, mais dans le prochain, dans l'humanité toute entière : il le rend dur et cruel ; il le rend haineux, faux, méchant, ingrat ; il retourne sa conscience et lui apprend à se repentir quand il a fait le bien et à être fier quand il a fait le mal ».

Le cœur de Maurice Maignen s'émeut de pitié - comme celui de Jésus voyant les foules sans pasteur. Il est gagné à la cause du relèvement de l'apprenti et du jeune ouvrier. « *Il avait compris qu'il ne fallait pas trop leur en vouloir, à ces pauvres enfants, s'ils étaient insoumis et avaient parfois des paroles grossières à la bouche. C'est qu'ils donnaient en quelque sorte le reflet des ouvriers avec qui ils vivaient dans les ateliers. L'enfant cherche toujours à imiter l'homme, surtout dans ses défauts* ».

1845-1870 : Patronages d'apprentis et Cercle des jeunes ouvriers

Avec un dévouement inlassable et une fine intelligence, Maurice Maignen va être, pendant les vingt-cinq ans que dure la première partie de sa vie apostolique, tout à leur service : de 1845 à 1870 - période encadrée par les deux révolutions de 1848 (2^{ème} République) et de 1871 (la Commune de Paris).

Il travaille à relever l'enfant, l'adolescent, le jeune homme, par les œuvres du Patronage des Apprentis et du Cercle des Jeunes Ouvriers, véritables antidotes de l'atelier et de la société révolutionnaire. Il voulait leur faire aimer Dieu, l'Église et le Pape. Il les formait à être chefs de famille, à avoir le sens et l'amour de leur patrie ; d'où la place de Jeanne d'Arc et l'initiative de la pétition pour sa canonisation. Avec Paul Vrignault, il ira, en 1868, fonder à Rome un Cercle pour les jeunes Français enrôlés volontaires pour la défense de Pie IX. Il voulait que le Cercle soit une véritable association bien marquée non seulement de virilité chrétienne mais aussi d'esprit professionnel. Ainsi, il lança, dès 1857, les expositions des travaux des apprentis et des jeunes ouvriers, pour inspirer l'amour du métier et le désir de s'élever par le travail professionnel. Et il faisait tout pour que ceux des ouvriers qui le pouvaient devinssent patrons à leur tour.

Mais, il ne se contente pas de travailler sur les effets, il remonte aux causes de la misère ouvrière : l'individualisme libéral et athée qui a triomphé à la Révolution française. L'homme est vu comme un individu auto-suffisant, indépendant d'autrui et de Dieu, soi-disant « libre ». Au nom de cette soi-disant liberté « idéale », la Révolution a achevé de supprimer les Corporations de métiers et a interdit l'association professionnelle¹, livrant l'ouvrier à l'arbitraire du plus fort.

Les corporations formaient une chaîne unie de l'apprenti au maître. Elles permettaient à chaque métier de protéger et de former ceux qui, un jour, prendraient la suite, ceux qui étaient appelés à s'élever par la parfaite connaissance technique de leur travail. Les révolutionnaires, sous prétexte de liberté, n'avaient réussi, en supprimant cette organisation solide, qu'à livrer les plus démunis aux plus forts. Et dans un monde où l'on rejette Dieu, au nom de quoi les maîtres auraient-ils voulu aider, élever leurs employés ? Dès lors la population ouvrière se trouva livrée, sans défense légale, aux intérêts financiers de ceux qui fournissaient l'emploi, sans aucun contrôle moral ou étatique. D'où la mise au travail des enfants, dès 8 ans, et des femmes, pour des journées de plus de dix heures.

Maurice Maignen a vu dans la Révolution de 1848 le révélateur de la volonté de Dieu sur la Congrégation et ses œuvres : « *Notre mission nous faisait un devoir de demeurer à notre poste de charité et de nous y dévouer, malgré tous les périls, au soulagement des victimes de la guerre sociale et de la guerre à Dieu. Notre Institut, Dieu le voulait pour remédier, au nom de l'Église, aux maux causés aux pauvres et au peuple ouvrier par la Révolution* ».

D'où sa volonté exprimée aux directeurs d'œuvres ouvrières, réunis à Angers en 1858, d'ajouter au « jouer et prier » du Patronage le devoir de « l'assistance professionnelle » pour que les apprentis acquièrent un vrai métier, un « état ». « *Nous devons répondre à la situation précaire des apprentis et surtout des enfants des fabriques qui souvent sont indigne-ment exploités, au point de travailler jusqu'à dix heures par jour, dans des ateliers où règnent la corruption et l'ignorance, l'impiété et la misère. Nos œuvres doivent s'occuper du placement, de la surveillance sur les enfants, de la protection à leur donner contre les mauvais traitements, etc.* ».

Maurice Maignen a beaucoup cherché, beaucoup recueilli de documentation sur l'ancienne organisation du travail ; il a beaucoup écrit, prononcé de conférences, observé en France et en Allemagne (œuvre de l'abbé Kolping) ce qui pouvait être fait pour porter remède aux causes du problème ouvrier.

Il a prôné, toute sa vie, une organisation des métiers basée sur deux principes essentiels : l'association des apprentis, ouvriers, maîtres du même métier et la propriété du métier fondée sur l'habileté professionnelle.

Il crée au Cercle Montparnasse les Corporations de Saint-Éloi (métaux), de Saint-Jean (livre), de Saint-Luc (arts industriels), alors que c'était illégal depuis 1791 et jusqu'en 1884.

Après le rejet, en 1875, par l'Assemblée nationale d'un tel retour à l'ancienne organisation du travail au

(Suite page 21)

1) Février 1776 : édit de Turgot abolissant les corporations d'Arts et Métiers et interdisant toute possibilité de se regrouper entre métiers. 17 mars 1791 : décret d'Allarde établissant la liberté individuelle du travail. 17 juin 1791 : loi Le Chapelier interdisant le rétablissement des corporations et interdisant l'association des ouvriers.

(Suite de la page 20)

nom des principes de 1789, Maurice Maignen élabora, en 1877, une Déclaration en faveur du rétablissement de l'association professionnelle, que signèrent 30 patrons et 500 ouvriers du Cercle.

1871-1890 : l'Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers

Janvier 1871. Les Prussiens, aux portes de Paris, bombardent la ville. Le 1^{er} mars, ils défilent dans Paris, selon ce que le leur a concédé Thiers, chef du gouvernement provisoire. L'Assemblée nationale se transporte de Bordeaux à Versailles, tandis que s'organise dans Paris l'insurrection suscitée par le socialisme en progrès. 18 mars : l'insurrection éclate. Le gouvernement abandonne la ville aux insurgés. 28 mars : à l'Hôtel de Ville est instituée la Commune de Paris, qui s'appuie sur une minorité de 60 000 hommes, surtout ouvriers et artisans, l'immense majorité de la population restant hors du mouvement. En avril, l'armée régulière, les Versaillais, commence les combats contre les communards, qui prennent des otages, dont le Père Planchat. Le 21 mai, l'armée entre dans Paris par l'ouest et repousse vers l'est les insurgés. Ceux-ci incendient les Tuileries, le Conseil d'État, ..., le 23 mai, en même temps qu'ils commencent l'exécution des otages.

C'est la deuxième révolution violente que connaît Maurice Maignen, qui inaugure alors une nouvelle étape de son apostolat (1871-1890), où son influence dépasse le cadre du Cercle Montparnasse pour s'étendre à la France entière et jusqu'à l'Assemblée nationale !

Au mois de mai 1871, le lieutenant Albert de Mun entend, à Courbevoie, un insurgé blessé lui crier ainsi qu'au général qu'il accompagne : les insurgés, c'est vous ! Quatre mois plus tard, les capitaines Albert de Mun et René de La Tour du Pin sont au Louvre, chargés d'enquêter sur les origines de l'insurrection, que Thiers a cruellement réprimée. Maurice Maignen va trouver le comte de La Tour du Pin pour lui demander de venir parler aux jeunes ouvriers du Cercle. *« Ce n'est pas votre argent que je viens vous demander, c'est votre personne... Ma pensée est de réconcilier la noblesse avec le peuple »*. Quelques semaines après, il rencontre le comte Albert de Mun, à qui il montre les ruines calcinées des Tuileries : *« Ce n'est pas le peuple, le vrai peuple, celui qui travaille, celui qui souffre, qui a brûlé Paris... Ce peuple, qui de vous le connaît ? Les responsables, les vrais responsables, c'est vous, les riches, les grands, les heureux de la vie, qui se sont tant amusés entre ces murs effondrés. Le peuple ne vous hait pas... allez à lui, le cœur ouvert..., et vous verrez qu'il vous comprendra »*.

Albert de Mun reçoit là sa vocation sociale. Il va aux ouvriers du Cercle Montparnasse, qui l'adoptent. Et le 23 décembre 1871, au Cercle Montparnasse, est fondée l'œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers. Elle lance aussitôt un Appel aux hommes de bonne volon-

té, pour multiplier en France des Cercles comme celui dont le Frère Maignen est l'âme, et où la classe dirigeante rencontre la classe ouvrière. Car il faut s'associer pour construire, comme s'associent, pour détruire, les hommes de ténèbres.

« La Révolution est près d'atteindre son but. Du cerveau des philosophes, elle est descendue dans le cœur du peuple, et elle organise aujourd'hui, pour une lutte suprême, les ouvriers qui sont la substance de la nation... Laisserons-nous ces ouvriers consommer la ruine de la patrie et du monde, ou bien ferons-nous un dernier effort pour sauver le peuple et hâter le règne de Dieu dans l'atelier régénéré ? ».

Au Congrès des directeurs d'œuvre, tenu à Nantes en 1873, Maurice Maignen intervient pour dénoncer l'insouciance de nombreux directeurs quant au venin de la Révolution. Il rappelle un fait, lance un avertissement et donne un programme.

Un fait : *« La Révolution avance toujours... Aujourd'hui, elle a levé le masque : elle a fini par se déclarer l'apôtre de l'athéisme, elle est l'ennemie de Dieu et de l'Église... Elle travaille à chasser Dieu de l'ouvrier... Ceux qui résistent à la propagande impie et restent encore chrétiens se laissent gagner beaucoup plus qu'on ne le pense aux idées de la Révolution : le virus révolutionnaire les ronge et ils n'en ont pas conscience »*.

Un avertissement : *« Un bon nombre de directeurs vivent dans cette illusion. Ils ne pensent qu'au nombre de confessions et de communions de leurs jeunes gens. Ils ne croient pas à ce huitième péché capital qui s'appelle la Révolution ! La Révolution menace et poursuit autant et plus qu'aucune autre passion les âmes qui leur sont chères »*.

Un programme : *« Notre tâche est d'arracher le monde ouvrier à la Révolution, qui en a chassé l'Église »*. Il faut *« un grand compagnonnage d'ouvriers chrétiens, pour se soutenir contre la propagande révolutionnaire et la persécution impie »*.

Pendant que l'œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers s'organise et couvre la France (en 1884 : 400 cercles, 50 000 membres), contribuant à améliorer la condition ouvrière, découvrant à de nombreux catholiques le problème social et apportant sa pierre à l'édifice de la doctrine sociale de l'Église qu'exposera Léon XIII en 1891 dans *Rerum Novarum*, Maurice Maignen communique ses vues et ses pensées à René de La Tour du Pin et à Albert de Mun. Tous les deux l'appellent « leur maître ». La Tour du Pin s'investit dans un bureau d'études sociales et suscite les rencontres internationales de Fribourg, qui influenceront sur Léon XIII.

La voix d'Albert de Mun propage les idées de Maurice Maignen sur une organisation du travail et de la société selon d'autres principes que ceux de la Révolution. Ainsi, dans son discours de Chartres prononcé,

(Suite page 22)

(Suite de la page 21)

le 8 septembre 1878, devant des milliers d'ouvriers et d'hommes du monde qui se pressaient aux pieds de la Vierge Marie :

« *Quoi ! s'écrie-t-on, la Révolution n'a rien donné au peuple ! mais elle lui a donné la liberté ! La liberté, messieurs ! et où donc est-elle ? J'entends bien qu'on en parle de toutes parts, mais je ne vois que des gens qui la confisquent à leur profit... La liberté absolue du travail, c'est, dans l'ordre économique, la formule de la Révolution, la mise en pratique de la déclaration des Droits de l'Homme. Appuyée sur l'indépendance de la raison et sur la bonté native de l'homme, elle a donné pour mobile à ses efforts l'intérêt personnel, et, dépouillant le pouvoir souverain du devoir de protection qui est le fondement de son droit, supprimant d'un seul coup toute intervention tutélaire, elle a livré sans défense les plus faibles à la merci des plus forts ; créant l'individualisme qui laisse les uns et les autres isolés et en présence, et ouvrant la porte à la libre concurrence, c'est-à-dire à la guerre implacable, pareille à ces duels gigantesques que se livrent sur les grands fleuves d'Amérique deux bateaux de compagnies rivales, qui marchent à toute vitesse en forçant le combustible, quitte à faire sauter l'équipage et les passagers. L'équipage c'est vous, et les passagers c'est la France ! (Applaudissements) Voilà la liberté que la Révolution a donnée aux ouvriers, le jour où, fidèle à son esprit, elle a détruit toute entière, au lieu de la ramener à la pureté de son origine, l'antique organisation du travail... ».*

« *Non, non, nous ne sommes pas et nous ne serons jamais des socialistes ! (Applaudissements)... Le socialisme, suivant la parole du Père Félix, c'est la négation de l'autorité de Dieu, et nous en sommes l'affirmation ; c'est l'affirmation de l'indépendance absolue de l'homme, et nous en sommes la négation (Applaudissements) ; C'est la passion de la possession, et notre doctrine s'appuie sur le renoncement ! (Applaudissements) Le socialisme, c'est la révolution logique, et nous sommes la contre-révolution inconciliable. (Applaudissements) Il n'y a rien de commun entre nous ; mais entre ces deux termes, il n'y a plus de place pour le libéralisme (Vifs applaudissements) ».*

Maurice Maignen entendait Albert de Mun exposer à cet auditoire enthousiaste les idées qu'il avait conçues, et promouvoir les œuvres auxquelles il avait consacré sa vie. Albert de Mun était député depuis 1877. Et c'est à Maurice Maignen qu'il avait recours

pour l'inspiration de ses discours sur les problèmes sociaux.

À l'approche du centenaire de 1789, Maurice Maignen eut l'occasion de manifester son opposition radicale à l'esprit de la Révolution française ; opposition métaphysique : il voyait dans les principes révolutionnaires l'origine des maux de la société moderne. De ce fait, il se trouva en désaccord avec les responsables de l'œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers, qui étaient prêts à collaborer à ce centenaire et à accepter une place à l'exposition du centenaire. Maurice Maignen voulait, lui, « *une répudiation plus directe des principes révolutionnaires et surtout une évocation plus retentissante et plus populaire des crimes de la Révolution et des misères dont elle est la cause première, le bénéficiaire et le mainteneur... Il aurait voulu que les catholiques fissent un grand effort pour créer un Musée de la Révolution où auraient été représentés, par la peinture, la sculpture et la gravure, les massacres de 1789, 92, 93, 94 et autres ; les ruines et les destructions, enfin les portraits des bourreaux et des victimes d'après les documents authentiques ; puis les affiches, les journaux de l'époque, etc ».*

Maurice Maignen a puisé dans l'oraison l'intelligence du combat à mener et la force tenace pour le mener. C'est le Père Le Prévost qui le lui avait enseigné.

Il est mort à 68 ans, le 7 décembre 1890. « *Ma France chrétienne et fidèle sauvée par Jeanne d'Arc, enfant du peuple* », telles furent ses dernières paroles. Son neveu, le Père Charles Maignen, lui a donné les derniers sacrements. « *Tout l'effort de sa vie, le but premier de ses œuvres fut : rendre à l'ouvrier son Dieu et son père, le Christ, le Sauveur, Le faire entrer dans son esprit, dans son cœur, dans sa vie de travail, au foyer domestique et, enfin, dans les relations sociales* ».

Du fait de son action apostolique, Maurice Maignen a particulièrement dénoncé le libéralisme révolutionnaire sous son angle économique et social. Il reste très attentif aux faits, remontant de ces derniers aux principes qui les expliquent. Il légua à son neveu, Charles Maignen, son opposition aux principes de la Révolution. Doté d'une intelligence supérieure et très bien formé, Charles Maignen dénoncera le libéralisme révolutionnaire sous toutes ses autres formes : philosophique, politique, religieuse².

P. Victor Mac Auliffe, ob. de St-Vincent de Paul

2) Le Père Le Prévost disait dans les mois qui précédaient sa mort : « *Au ciel, je prierai pour que nos prêtres ne soient pas des libéraux* ».

Notez sur vos agendas :

30 avril 2011 : VII^{ème} Journée Bretonne de Formation au château de Pinieux à Limerzel (56)

Renseignements : FBL Formation - 02 97 66 23 59 - 06 32 53 25 79

18 juin 2011 : XXVII^{ème} Journée Légitimiste de Bretagne

Renseignements : Cercle Jean de Beaumanoir - 06 86 57 14 31 - cerclejeandebeaumanoir@orange.fr

Le pape ou l'empereur

Les catholiques et Napoléon III,

*par Philippe Pichot-Bravard**

Docteur en Histoire du Droit, professeur de Droit et d'Histoire, Philippe Pichot-Bravard est l'auteur de plusieurs ouvrages tels que *Le Vol de l'aigle*, *Le jeu de la fidélité et du pouvoir*, *Le duel ou les rebelles de l'an II* ou encore *Épopée de Vendée*. Il collabore, également, à la revue *Conflits Actuels*, à laquelle il a donné plusieurs articles.

Le pape ou l'empereur, sous-titré *Les catholiques et Napoléon III*, est, comme le dit si bien Frédéric Bluche, son préfacier, un « petit livre » qui « renouvelle notre connaissance des rapports complexes qu'ont entretenus, au XIX^e siècle, les différentes mouvances du catholicisme français et les avatars successifs du césarisme louis-napoléonien ». Et, dans cette difficile étude, son auteur « tourne le dos » résolument aux simplifications qui ont généralement cours.

Une émeute parisienne a renversé la Monarchie de Juillet. La nouvelle république, proclamée par des héritiers des Girondins et des Montagnards de 1793, baigne cependant dans une ambiance romantique qui, mêlant l'Évangile aux idéaux révolutionnaires, semble promouvoir le culte d'un Christ républicain. Mais, les journées insurrectionnelles de juin 1848, sévèrement réprimées par Cavaignac, réveillent la peur chez les possédants. Et Louis-Napoléon Bonaparte est élu, le 10 décembre suivant, à la fois par les « notables du parti de l'Ordre », qui voient en lui un rempart, et les victimes de la répression de Cavaignac, qui voient en lui un vengeur potentiel... Ambiguïté !

M. Pichot-Bravard se livre à une fine étude des composantes de la société française d'alors - révolutionnaires et contre-révolutionnaires, avec toutes leurs nuances - et, spécialement, des clivages qui caractérisent les catholiques.

L'impact des grands sujets débattus au cours du règne - liberté de l'enseignement, autoritarisme, affaire romaine, *Syllabus* de Pie IX - est analysé grâce à une sociologie électorale du Maine-et-Loire particulièrement précise.

Et la conclusion tombe. Une conclusion dont nous ne résistons pas à l'envie de citer quelques extraits :

« *L'étude des relations entre les catholiques et Napoléon III, entre la catholicité et le second césarisme nous conduit à tempérer certaines idées reçues.*

Si, à l'exception des légitimistes, les catholiques ont majoritairement soutenu le régime par peur sociale dès le coup d'État de 1851, il semble qu'on a exagéré l'impact de la question romaine sur leur attitude politique. La politique italienne de Napoléon III ne lui a probablement aliéné qu'une minorité de catholiques intransigeants. Il s'agit des amis de Louis Veuillot, dont l'opposition ne fut d'ailleurs que temporaire. La majorité des catholiques a continué à soutenir le régime jusqu'au bout, sans tenir compte du Syllabus. Ils ont été rejoints tardivement par une partie des légitimistes qui ont appuyé l'Empire libéral, par esprit conservateur, pour contrer la progression de la gauche républicaine.

... *Ainsi, l'incompatibilité foncière de la doctrine sociale chrétienne et des principes politiques du césarisme, pourtant rappelée par le Syllabus, n'a été perçue que par une petite élite...*

... *Le soutien apporté par une large partie de l'épiscopat au Second Empire n'a fait sans doute que renforcer l'anticléricalisme de la gauche républicaine qui stigmatise l'alliance « du sabre et du goupillon »...*

... *Pourtant l'esprit de 1848 a illustré le fait qu'un nombre croissant de catholiques a été très tôt perméable aux idées du siècle. Le cheminement des principales personnalités du libéralisme catholique (Lacordaire, Montalembert, Maret) manifeste, malgré les mises en garde du Magistère, une acceptation croissante des valeurs modernistes. Ce ralliement au libéralisme démocratique les conduit, après le Syllabus, à adopter au sein de l'Église une attitude contestatrice qui annonce les choix de certains clercs et laïcs lors du concile Vatican II. Certains ultramontains ont fini de la sorte par rallier les rangs des derniers gallicans. Or, en voulant combattre l'absolutisme aussi bien dans l'Église que dans l'État, Montalembert et ses amis ont oublié l'une des leçons du « Reddite »¹, à savoir que le temporel et le spirituel relèvent de logiques complètement différentes et qu'il est dangereux d'appliquer à l'un les principes qui régissent l'autre. Sans aller aussi loin, le clergé et le peuple catholique ne sont plus, dès la Monarchie de Juillet, massivement contre-révolutionnaires... Bien des catholiques ont en réalité anticipé le Ralliement de 1891... ».*

Un ouvrage à lire absolument si l'on veut correctement appréhender les problèmes d'aujourd'hui !

Louis Brékilien

*Éditions Tempora, Perpignan, 2008

1) *Matthieu*, XXII, 21 : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César ».

Carnet du Jour



Décès

M. **Alain Jossinet**, le 25 janvier 2011, Nieulle sur Seudre (17).

M. **Jean-Claude Monet**, le 8 février 2011, Péderneac (22).

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Sommaire

« Sujets à la France »	p 1
Nouvelles de Rome	p 2
Le « chef » d'Henri IV authentifié	p 2
La révolution panarabe, un enjeu planétaire !	p 3
Le Morbihan légitimiste au temps de Louis-Philippe	p 4
Maurice et Charles Maignen: I le Frère Maurice Maignen	p 18
Le pape ou l'empereur	p 23
Carnet du Jour	p 24

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal.....15,00 €
Abonnement électronique ...10,00 €
Abonnement étranger17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M

Union des Cercles Légitimistes de France

Président : Pierre Bodin

144 rue des professeurs Pellé, 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé

Pont Gwenn, 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie

Courriel : lagazetteroyale@orange.fr

Rédacteur en chef : Dominique Coudé

Courriel : uclf@sfr.fr